

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Rapport
annuel relatif au
développement durable.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
22/01/19

Date d'affichage :
07/02/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 69

Nombre de Conseillers
votant : 69

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 28 JANVIER 2019 à 17h30

en la salle des sports Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Agnès POTELE, M. Freddy GRZEWICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Monique BRY, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, Mme Djamilia MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEBVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEBVRE

Sont excusés représentés :

M. Alain RACHESBOEUF représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Christian PIERRET représenté(e) par M. Hugues VAN MAELE, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Alexis GRANDIN représenté(e) par M. Bernard DELAIRE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Christian MOIRET, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Paul PREVOST

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Conformément aux dispositions de l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite Grenelle II, la Communauté d'agglomération doit, lors de la tenue

du débat sur le projet de budget, présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son aire géographique et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Ce rapport doit dresser un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, ainsi qu'une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et leurs programmes.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'adopter le rapport ci-annexé.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier
TOURNAY

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190128-44913-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/19

Publication : 07/02/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



 AGGLO ^{DU}
SAINT
QUENTINOIS
l'Agglo proche de vous !



RAPPORT ANNUEL

2018



**SITUATION
INTERNE ET
TERRITORIALE
EN MATIÈRE DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE**



SOMMAIRE

INTRODUCTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE	3
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE	5
1) Le territoire de l'Agglomération du Saint-Quentinois.....	6
2) Les compétences de l'Agglomération du Saint-Quentinois	7
3) Un territoire aux multiples atouts en route vers la Troisième Révolution Industrielle	8
4) Le projet de territoire à l'horizon 2030	10
ŒUVRER POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE	13
1) Un dispositif incontournable de transition : le Plan Climat Air Energie Territorial	14
2) Une démarche exemplaire de l'Agglo : le processus de labellisation CIT'ERGIE	19
3) La concertation citoyenne : co-construire un avenir durable pour l'Agglo	22
4) Au service du vivre ensemble, l'aménagement durable du territoire	23
FAIRE DU TERRITOIRE UN ACTEUR DE L'AGENDA 2030	25
1) Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge : ODD ¹ n° 3	26
2) Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie : ODD n° 4	29
3) Garantir l'accès de tous à l'eau et l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau : ODD n°6	31
4) Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable : ODD n°7	36
5) Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous : ODD n° 8	38
6) Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation : ODD n°9.....	43
7) Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables : ODD n° 11	49
8) Etablir des modes de consommation et de production durable : ODD n°12.....	54
9) Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions : ODD n°13 :	63
10) Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité : ODD n°15.....	65

¹ ODD : Objectif de Développement Durable définis lors du sommet des Nations Unies qui ont vu le jour en 2016

INTRODUCTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a créé l'article L2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit notamment que les présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants doivent présenter, préalablement au débat sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Un projet territorial doit répondre aux cinq finalités de développement durable suivantes :



- **Lutter** contre le changement climatique
- **Préserver** la biodiversité, protéger les milieux et les ressources
- **Assurer** une cohésion sociale et une solidarité entre les territoires et les générations
- **Contribuer** à l'épanouissement de tous les êtres humains
- **Créer** une dynamique de développement suivant des modes de production et des consommations responsables

Chaque finalité est transversale aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques, piliers du développement durable. Ces ambitions ou finalités sont mises en avant dans un certain nombre de textes internationaux fondateurs du développement durable comme les stratégies européennes et nationales de développement durable.

De nouveaux objectifs mondiaux ont vu le jour en 2016 lors du sommet historique des Nations Unies : **17 Objectifs de Développement Durable à l'échelle de la planète à l'horizon 2030, appelés « ODD »**, qui renouvellent la feuille de route de Rio 1992 et l'Agenda 21. Ils couvrent l'intégralité des enjeux de développement dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Ces objectifs de développement durable, et leurs 169 cibles forment le cœur de l'agenda 2030 qui est un programme universel de développement durable adopté par 193 pays à New York en septembre 2015.

L'Agglomération du Saint-Quentinois, à travers sa politique générale, œuvre au quotidien à la mise en place d'actions pour la réalisation de ces objectifs en lien avec ses compétences, ce que mettra en lumière la dernière partie du présent rapport.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE



1) Le territoire de l'Agglomération du Saint-Quentinois

Située dans la Région des Hauts-de-France et plus particulièrement dans le Département de l'Aisne, l'Agglo du Saint-Quentinois offre un environnement de qualité alliant urbain et rural.

Elle bénéficie d'une situation géographique privilégiée, desservie par les axes autoroutiers, ferroviaires et aériens proches et s'affiche comme le cœur économique du département.

L'Agglo c'est 39 communes et près de 85 000 habitants répartis sur un territoire de 294 km².



Carte des communes de l'Agglo (source : site internet de l'Agglo)

2) Les compétences de l'Agglomération du Saint-Quentinois



La transversalité se reflète dans de nombreuses compétences de l'Agglo et dans la manière dont elles s'exercent. L'Agglo est d'ailleurs labellisée **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte** depuis 2016 grâce aux actions mises en place en matière de sensibilisation à la biodiversité et sur les déchets.

3) Un territoire aux multiples atouts en route vers la Troisième Révolution Industrielle



26,3% de moins de 20 ans
Dont 2 000 étudiants



Un territoire reconnu
Territoire Energie pour
la Croissance Verte



Plus de 6 000 entreprises



Un service public de
qualité tourné vers
l'innovation et l'avenir



Un patrimoine architectural et
naturel riche



15 min : temps de trajet moyen
domicile / lieu de travail

Avec ses nombreux atouts, l'Agglo a pour ambition d'être un territoire exemplaire et pionnier en matière d'innovation et de transition énergétique. De plus, elle souhaite poursuivre et amplifier les projets liés au développement durable et ainsi entrer dans **la Troisième Révolution Industrielle**.

Zoom sur la Troisième Révolution Industrielle :

Après le charbon, le pétrole et l'électricité qui ont permis le développement de nombreuses technologies, voici l'ère des énergies renouvelables et du numérique au service d'une région et de ses habitants, celle de la Troisième Révolution Industrielle, appelée REV3 en Hauts-de-France.

Les nouvelles technologies (internet, objets connectés, etc.) changent notre façon de vivre au quotidien, bouleversant nos usages et notre économie, notre production d'énergies et nos emplois de demain.



En Hauts-de-France, REV3 poursuit deux objectifs majeurs : **l'avènement d'une économie décarbonée et la création de nouvelles activités et de nombreux emplois** qui se déclinent dans 5 piliers et axes transversaux :

- pilier 1 : développer des énergies renouvelables distribuées,
 - pilier 2 : repenser les bâtiments comme autant de sites producteurs d'énergie,
 - pilier 3 : se doter de capacités de stockage des énergies dans un contexte de production décentralisée,
 - pilier 4 : déployer les réseaux intelligents,
 - pilier 5 : réinventer la mobilité des personnes et des biens,
-
- axe transversal 1 : l'efficacité énergétique,
 - axe transversal 2 : l'économie circulaire,
 - axe transversal 3 : l'économie de la fonctionnalité.

Elle passe également par la prise en considération, dans la conduite des projets, des composantes du développement durable, des conditions d'ancrage dans les territoires et de la promotion d'une gouvernance partagée à l'échelle des projets.

L'appropriation REV3 par l'Agglo

Pour impliquer pleinement l'Agglomération du Saint-Quentinois dans REV3 et s'en approprier les enjeux dans les projets engagés, les directeurs, leurs adjoints et les vice-présidents ont été sensibilisés lors d'ateliers et de visites organisés en collaboration avec la mission régionale Troisième Révolution Industrielle et le Centre ressources développement durable (Cerdd).



Fort de cette première démarche d'appropriation, l'Agglo du Saint-Quentinois a organisé le 13 avril 2018 à Saint-Quentin, **une rencontre territoriale « REV3 au cœur de l'Agglo ! »** (tables rondes et témoignages d'acteurs locaux et régionaux) en présence de Philippe Vasseur, président de la mission régionale 3^{ème} Révolution Industrielle, Philippe Rapeneau, vice-président en charge du Développement Durable et de la 3^{ème} Révolution Industrielle à la Région Hauts-de-France, afin de sensibiliser le grand public à la démarche engagée par la Région des Hauts-de-France et sa déclinaison sur l'Agglo.

Affiche rencontre territoriale REV3 de l'Agglo du Saint-Quentinois



Le 8 octobre 2018, lors du Forum d'Orientation REV3 à Dunkerque, l'Agglomération du Saint-Quentinois reçoit une reconnaissance par la Région des Hauts-de-France en tant que « Territoire Démonstrateur REV3 » grâce aux projets développés sur son territoire tels que les stations météo et ruches connectées, la fabrique REV3 de l'espace Condorcet, et par les entreprises qui s'impliquent dans la Troisième Révolution Industrielle (Actémium, Houtch, Hostabee...) ou bien encore les projets portés par l'Agglo tels que la rénovation de la piscine Jean Bouin, le Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire, le Parc d'Isle ou la rénovation de la Friche du Maréchal Juin.

Affiche implantation des ruches connectées d'Hostabee

L'Agglo va ainsi bénéficier d'un accompagnement technique par la mission régionale Troisième Révolution Industrielle (TRI) afin de faciliter les recherches de financement, et accroître la visibilité et l'attractivité du territoire.

« Ces 14 territoires qui travaillent en réseau sont une belle vitrine de la démarche REV3, un formidable outil de démonstration de ce qui se fait de mieux en région autour de la dynamique et de ses enjeux. »

Philippe Vasseur, Président de la Mission REV3

4) Le projet de territoire à l'horizon 2030

Le projet de territoire exprime la vision à long terme du territoire et de ses enjeux à l'horizon 2030, vision partagée entre les élus, les habitants et les partenaires de l'Agglo. Il a pour ambition de tracer nos perspectives et de donner du sens à l'action communautaire pour être au plus proche des habitants.

Une première phase de concertation et de consultation a été menée dans les communes et directement auprès des habitants pour les interroger sur leur vision du territoire à 2030. Ainsi, trois chantiers stratégiques et neuf projets ont émergés de cette consultation. Les priorités définies constitueront un fil rouge pour l'Agglo dans le déploiement de ses politiques publiques.



Bus itinérant dans une commune de l'Agglo

Les chantiers stratégiques ont été identifiés :

- Chantier n°1 : « **devenir un grand territoire de la région pour favoriser le développement économique, l'emploi et les services offerts** »,
- Chantier n°2 : « **renforcer l'identité du territoire autour de nos pépites : le parc animalier, le circuit de Clastres, le tourisme fluvestre, ...** »,
- Chantier n°3 : « **créer l'agglomération du mieux-vivre** ».

Les 9 projets stratégiques :

- Projet stratégique n°1 : Assurer le développement économique du territoire au travers d'une démarche prospective sur les secteurs porteurs,
- Projet stratégique n°2 : Accompagner les publics du territoire afin de favoriser leur mobilité et montée en compétence,
- Projet stratégique n°3 : Adapter et conforter un réseau de distribution de proximité afin de garantir à la population un accès aux productions locales,
- Projet stratégique n°4 : Adapter et conforter l'offre d'équipements et de services afin de garantir à la population un niveau d'accès homogène,
- Projet stratégique n°5 : Développer l'attractivité du territoire par la valorisation du patrimoine historique, architectural et naturel,
- Projet stratégique n°6 : Adapter et consolider le réseau de services médicaux de proximité afin de garantir à la population un niveau d'accès homogène,
- Projet stratégique n°7 : Faciliter la mobilité géographique des habitants,
- Projet stratégique n°8 : Animer une politique territoriale de proximité autour de la vie associative, du lien intergénérationnel, de la démocratie locale,
- Projet stratégique n°9 : Engager le territoire dans une démarche de transition écologique et énergétique (réduction des consommations énergétiques, amplification des énergies renouvelables, réduction des émissions de gaz à effet de serre). Les actions issues de ce projet pourront être intégrées dans le plan d'actions du Plan Climat Air Territorial.

En 2018, afin de partager l'ensemble de ces travaux, **une nouvelle concertation autour des trois chantiers a été menée avec l'ensemble des partenaires institutionnels** (l'Etat, la Région, les directions de l'Agglo, l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois, la communauté de communes du Vermandois, la Chambre de Commerce et de l'Industrie, la chambre d'agriculture, Saint-Quentin mobilité, le Service de soins Infirmiers à Domicile, les membres du Conseil de développement, la Maison du CIL, l'Agence Régionale de Santé, l'Association d'Insertion du Pays Saint-Quentinois, ...).

Au terme de cette phase de travail, près de 1 000 personnes ont été consultées.

Zoom sur le Conseil de Développement (CODEV) : la société civile en action pour un territoire durable

Le CODEV a un rôle pédagogique entre l'Agglo et les citoyens, en participant à la démocratie locale. 56 membres bénévoles issus de la société civile composent le premier conseil de développement du Saint-Quentinois. En 2018, ce sont en moyenne 5 comités qui sont organisés autour du :

- Développement économique et emploi – Marc MAUFROY
- Aménagement du territoire – Pascal LEDUC
- Attractivité et cadre de vie -Eliane HAYS
- Développement Durable et Santé – Catherine CHELAIN COURTIN

En 2019, les réflexions de la commission Développement Durable et Santé porteront notamment sur la l'économie circulaire (recyclage des mégots, récupération des eaux de pluies, ressourcerie).



ACTIONS PHARES

La mise en place à titre expérimental des composteurs collectifs dans l'habitat collectif

Sur proposition de la commission Développement Durable et Santé, des composteurs collectifs ont été mis en place à Saint-Quentin (rue Henry Dunant et résidence Moulin de Remicourt, rue du Cardinal Saliège) et à Rouvroy (Résidence des Bosquets) avec l'accompagnement des agents du service Déchets Ménagers de l'Agglo. Les composteurs ont été fabriqués par les élèves du collège Gabriel Hanotaux de Saint-Quentin et le lycée Colard Noël de Saint-Quentin.



Composteurs installés rue du Cardinal Saliège et à la Résidence des Bosquets à Rouvroy

Le développement et la valorisation des filières 100% locales

Le CODEV réalise, avec le concours d'étudiants du lycée Pierre de La Ramée, une étude de marché sur le développement et la valorisation des filières 100% locales afin de favoriser l'émergence des circuits courts.

ŒUVRER POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

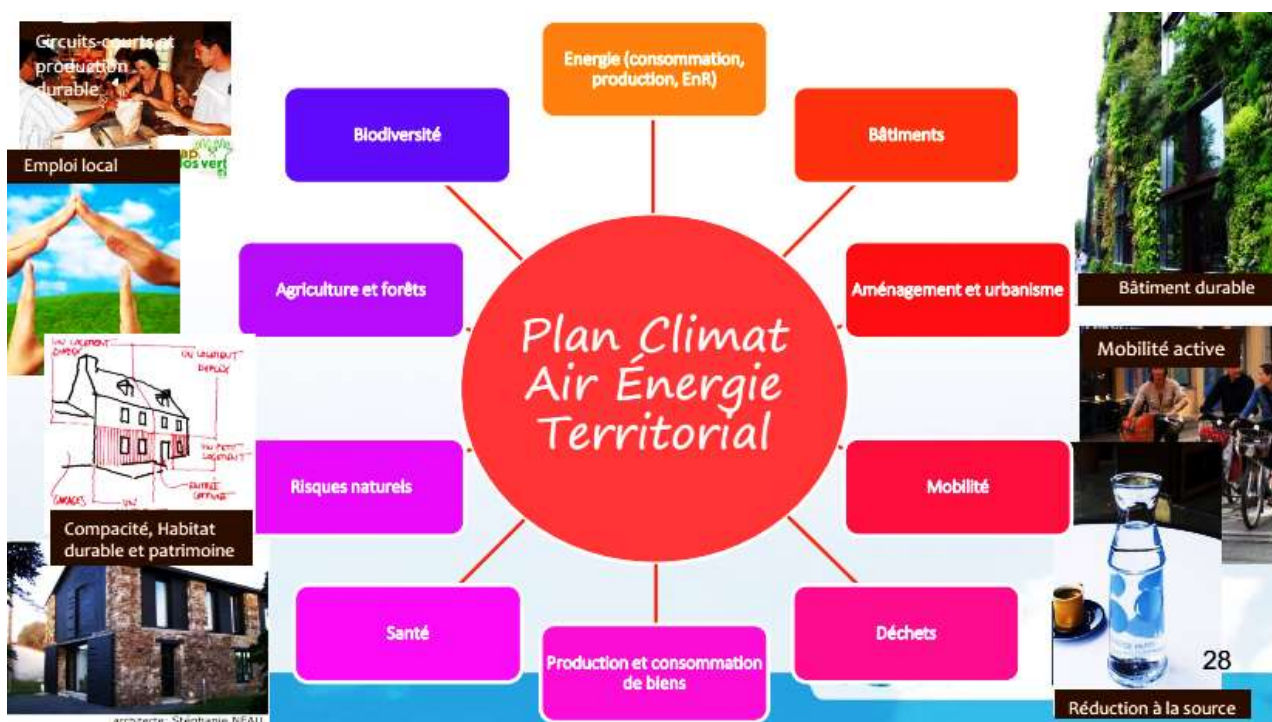


1) Un dispositif incontournable de transition : le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)



1. Un Plan Climat renforcé pour accélérer la transition énergétique et écologique du territoire

Dans un contexte général de lutte contre le changement climatique, l'Agglomération du Saint-Quentinois a décidé de s'engager dans un projet de développement durable à travers un Plan Climat Air Energie Territorial accouplé à la démarche de labellisation Cit'ergie.



L'article 188 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, promulguée le 18 août 2015, modifie les Plans Climat Energie Territoriaux (PCET), projets territoriaux axés sur l'énergie et le changement climatique, tels qu'ils étaient définis à l'article L 229-26 du code de l'environnement. Les PCET deviennent ainsi des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET). Leurs contenu et modalités d'élaboration sont précisés par le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat air énergie territorial.

Le PCAET est un outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire.

Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Il concerne tous les secteurs d'activité, sous l'impulsion et la coordination de l'Agglomération du Saint-Quentinois. Il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux.

Le PCAET a pour objectifs :

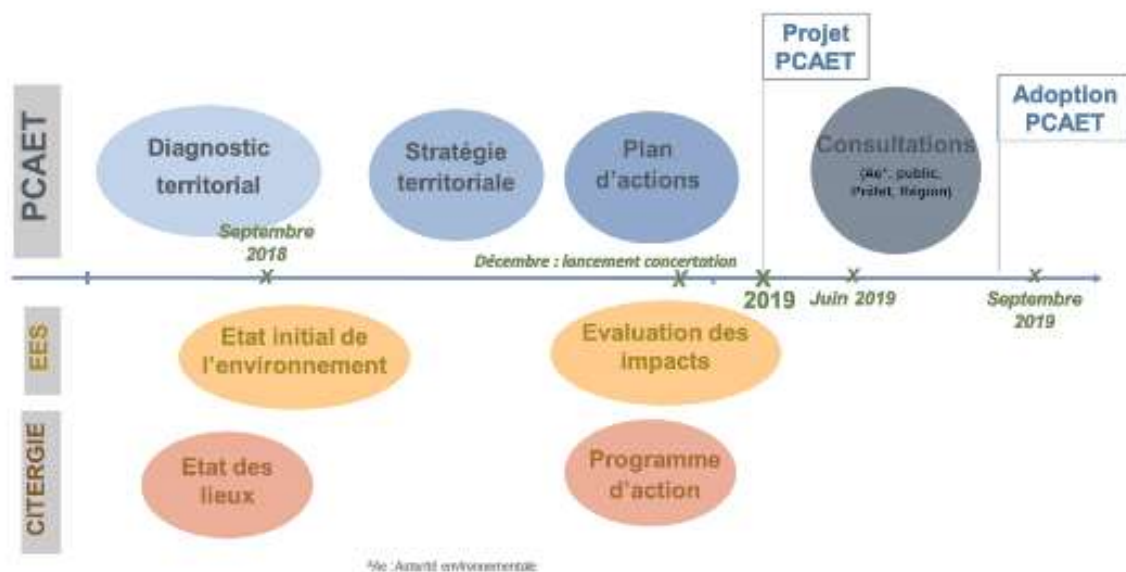
- de réduire les émissions de GES du territoire = volet ATTENUATION ;
- d'adapter le territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer la vulnérabilité = volet ADAPTATION.

Le PCAET rentrera en vigueur avant le 31 décembre 2019 pour une durée de 6 ans.

L'Agglomération du Saint-Quentinois a souhaité se lancer fin 2016 en parallèle dans une **labellisation européenne, appelée CIT'ERGIE**, qui vise à labelliser les politiques les plus ambitieuses en matière d'énergies, qui vont bien au-delà du cadre réglementaire imposé. L'ADEME et la Région financent un conseiller CIT'ERGIE qui accompagne la collectivité dans ce dispositif durant 4 ans.

La démarche PCAET/CIT'ERGIE est pilotée par une chef de mission Développement Durable rattachée à la Direction Générale des Services. En chef de projet transversal, elle est chargée de la mise en œuvre de la politique de développement durable et de transition énergétique. Elle assure le travail technique pour le comité de pilotage et l' élu en charge du développement durable et de la Troisième Révolution Industrielle.

La mission Développement Durable est accompagnée par le cabinet JPC Partner, Assistant à Maitrise d'Ouvrage pour 3 missions : l'élaboration et l'animation du Plan Climat, la réalisation de l'Evaluation Environnementale Stratégique et la labellisation CIT'ERGIE selon le calendrier suivant :



En 2017, la collectivité a également fait le choix d'être **territoire expérimental** dans le cadre d'un projet porté par une société privée, soutenu par la Chambre d'Agriculture de l'Aisne et l'ADEME, qui se nomme **ABC Terre 2A** (Atténuation du Bilan gaz à effet de serre agricole intégrant le Carbone du sol, sur un territoire). Ce projet a pour mission de caractériser les potentiels de stockage et de déstockage de carbone des sols cultivés au niveau national et territorial et d'identifier les leviers d'actions puis de les hiérarchiser par le biais d'un outil de calcul.

Il interviendra en complément de l'outil **CLIMAGRI, volet agricole du PCAET**.

2. 1ère phase : le diagnostic territorial

Commencé en janvier 2018, ce diagnostic sert de base à l'analyse stratégique du territoire ainsi qu'à la définition des objectifs de réduction du territoire. Il comprend les diagnostics suivants :



a) Le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) territorial

Il a été réalisé en s'appuyant sur la méthode du bilan Carbone®. Conformément à l'arrêté relatif au PCAET, les secteurs d'activités présentés sont les suivants : résidentiel, tertiaire, transport routier, autres transports, agriculture, déchets, industrie hors branche énergie, branche énergie.

Quelques ordres de grandeur pour se situer :

1 Teq CO₂, c'est



500m³ de gaz (Chauffer un appartement de 50m² moyennement isolé pendant un an)

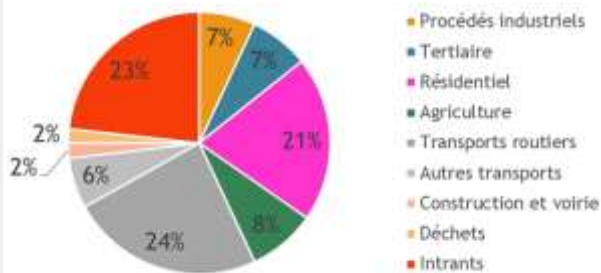


Rouler 8300 km en diesel (4,5l/100km)



3300 kWh d'électricité (consommation moyenne d'un ménage de 3 personnes utilisant l'électricité hors chauffage)

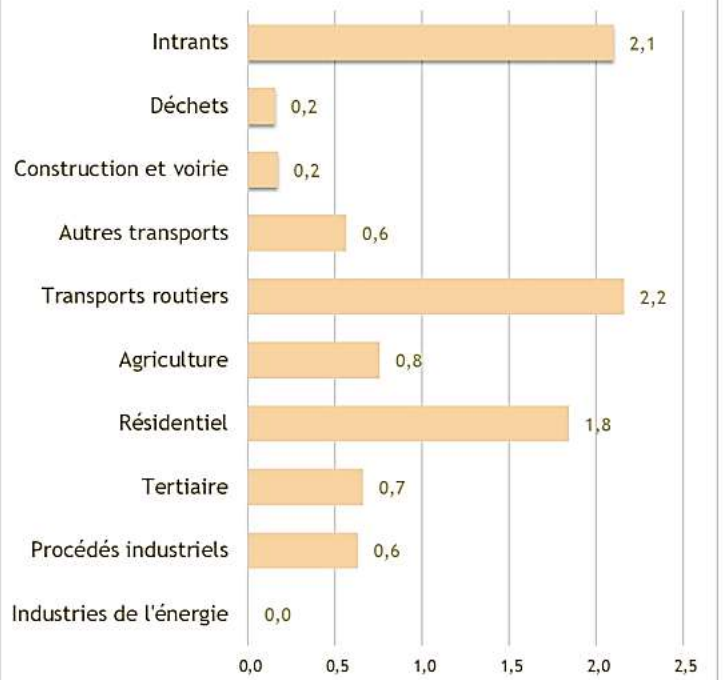
Répartition des émissions totales de GES CASQ



Répartition des émissions totales de Gaz à Effet de Serre sur la CASQ

Le graphique suivant présente les émissions rapportées au nombre d'habitants.

Emissions totales par habitants en teq CO₂ CASQ



Les émissions par habitants sur la CASQ

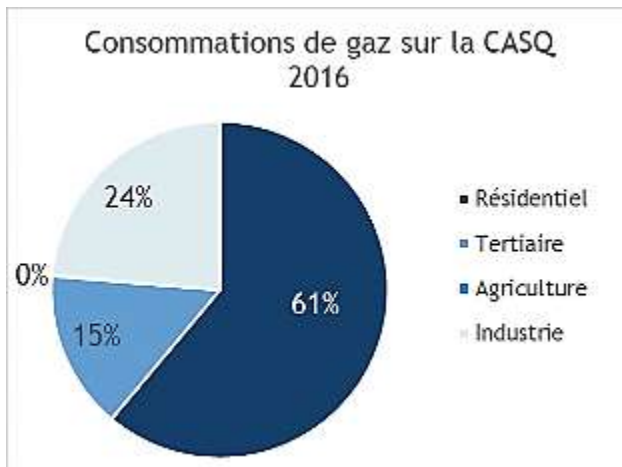
En ajoutant les émissions directes et indirectes, on obtient un total de 750 000 teq*CO₂ soit 9 teq CO₂ par habitant.

66 % des émissions sont liées aux énergies. Les premiers secteurs émetteurs sont le transport et l'habitat.

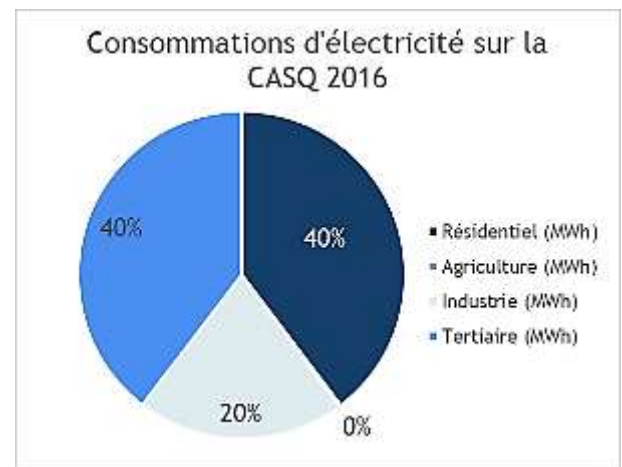
*(tonne équivalent CO₂)

b) Les consommations d'énergies

En matière de consommations énergétiques, **le 1^{er} poste de consommations en gaz et électricité est le résidentiel.**



670 GWh soit -24 % entre 2011 et 2016*



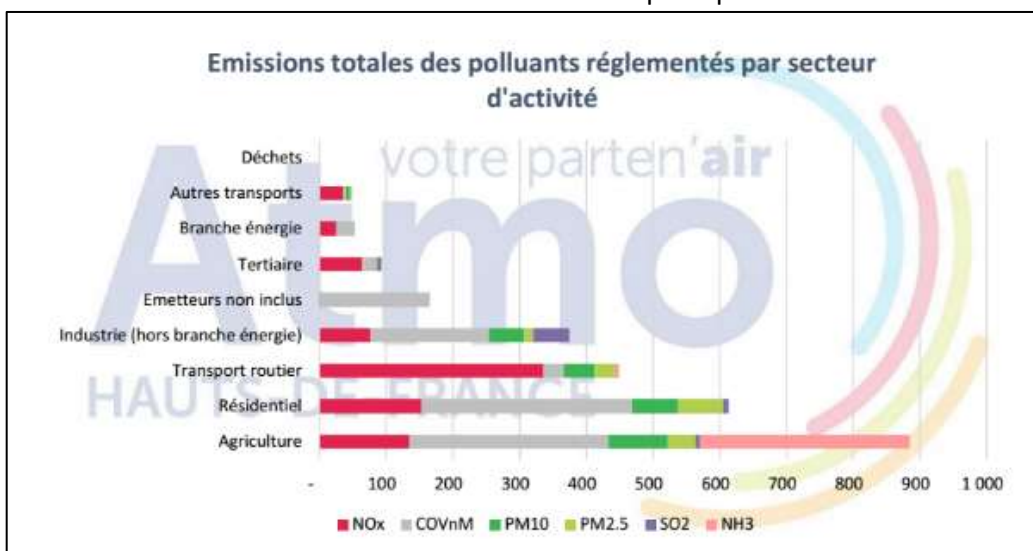
430 GWh soit +6 % entre 2011 et 2016*

(*2016 : choix de l'année de référence selon données accessibles via les portails des fournisseurs d'énergies)

L'Agglo est un territoire faiblement émetteur de gaz à effet de serre et consommateur moyen en énergie (faible part d'industries et d'élevage dans l'agriculture), ce qu'il lui confère une plus-value en termes d'attractivité du territoire et de qualité de vie.

c) Le diagnostic sur les polluants et la qualité de l'Air

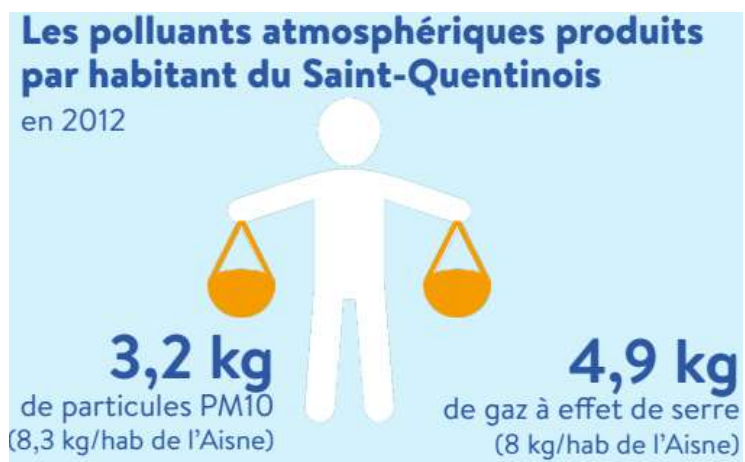
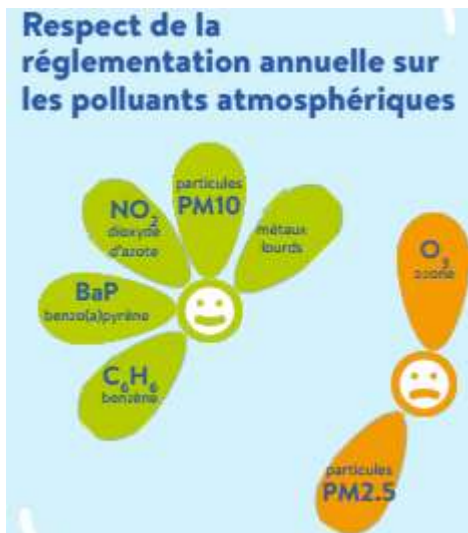
Autre diagnostic, celui portant sur la qualité de l'air et notamment les émissions de polluants. Ce diagnostic complet a pu être réalisé grâce à l'expertise de notre partenaire Atmo Hauts-de-France dont nous sommes adhérents. Voici les principaux résultats :



Emissions totales pour l'Agglomération du Saint-Quentinois des polluants réglementés dans le cadre du PCAET par secteur d'activité (année de référence 2012)

NOx : oxyde d'azote
PM10 : particules en suspension
SO2 : dioxyde de soufre

COVnM : composés organiques volatils non méthaniques
PM 2,5 : particules en suspension
NH3 : ammoniac



L'Agglomération du Saint-Quentinois bénéficie d'une bonne qualité de l'air au regard des autres collectivités de la Région Hauts-de-France ce qui permet d'amplifier l'attractivité du territoire.

La qualité de l'air est donc un atout à préserver sur le territoire de l'Agglomération.

Cette thématique sera abordée avec les acteurs du territoire et les usagers lors des ateliers portant sur la co-construction du plan d'action au 1^{er} semestre 2019 afin de proposer des pistes d'amélioration et de préservation de la qualité de l'Air sur le territoire.

Au vu de la commande d'un Plan Climat « renforcé », les autres diagnostics réglementaires à savoir le diagnostic des vulnérabilités climatiques, la prise en compte de la séquestration carbone, l'étude sur la production et le gisement d'énergies renouvelables seront complétés et disponibles début 2019.

2) Une démarche exemplaire de l'Agglo : le processus de labellisation CIT'ERGIE



Cit'ergie est un outil opérationnel pour aider à l'élaboration d'un PCAET, grâce à une évaluation externe et normalisée des actions internes déjà mises en œuvre ou planifiées par la collectivité.

Cit'ergie et PCAET représentent donc respectivement l'approche volontaire et l'approche réglementaire d'une même démarche climat-air-énergie.

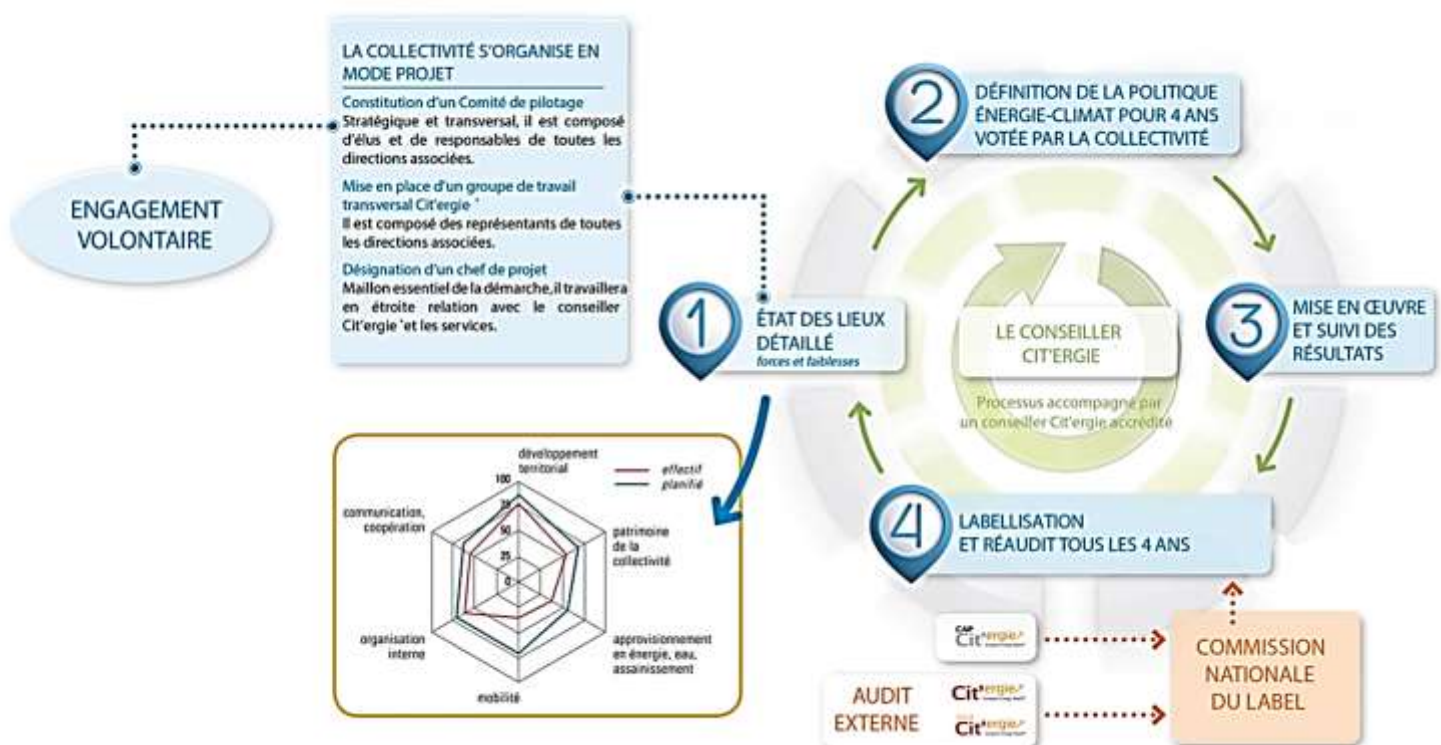
Au-delà de la conformité réglementaire du PCAET, Cit'ergie permet d'approfondir les différentes actions et d'**aller plus loin** que la collectivité ne l'aurait fait sans la méthode du label. Les exigences en matière d'organisation interne (transversalité des instances de gouvernance) et l'utilisation du référentiel d'actions imposé par la méthode sont très **structurants** pour la collectivité.

Cit'ergie permet à la collectivité de mettre en place une **culture de l'amélioration continue et de**

l'évaluation, avec le suivi d'indicateurs chiffrés, la visite annuelle du conseiller Cit'ergie et le renouvellement du label tous les quatre ans.

Cit'ergie, grâce à la motivation générée par l'atteinte du label, permet une **mobilisation interne très forte** des services et des élus, et une redynamisation de la collectivité en matière de politique climat-air-énergie. Cit'ergie a par ailleurs une dimension européenne et **permet d'accéder à des ressources et une reconnaissance internationale**, en complément de l'animation nationale.

En 2018 a eu lieu la phase d'état des lieux. 6 ateliers ont été organisés avec les directions et services concernés. Ces ateliers ont permis une mise en lumière de toutes les actions menées par l'Agglo en interne dans les 6 domaines évalués.

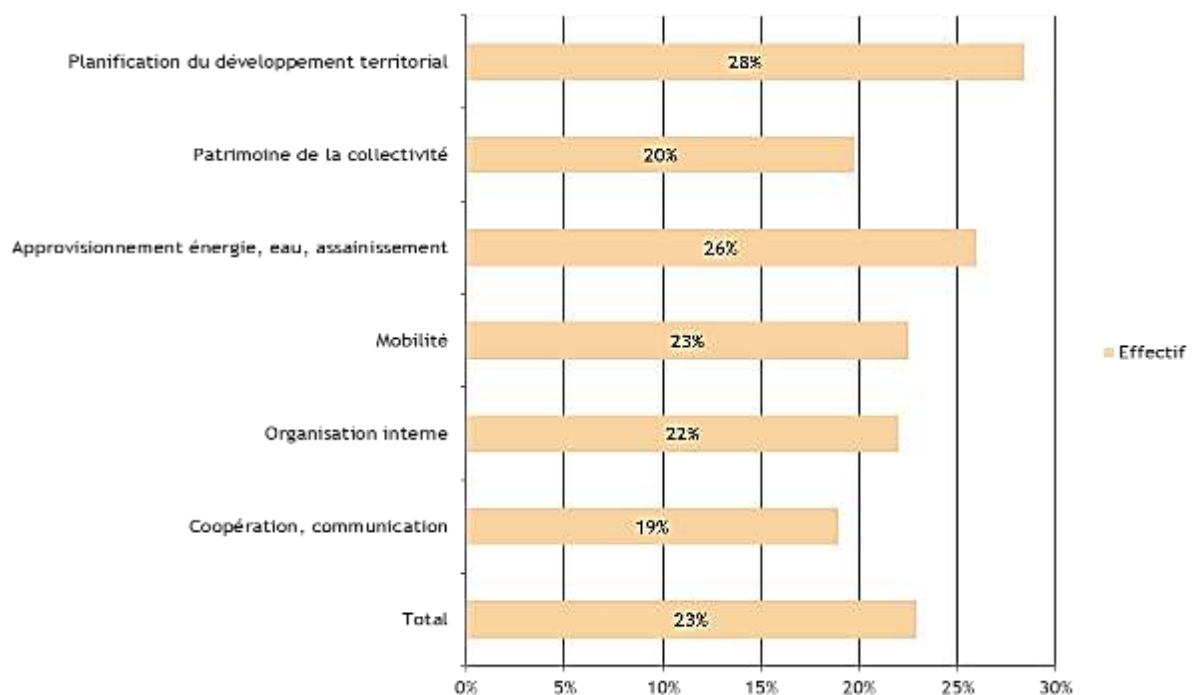


Voici quelques exemples d'actions d'éco-exemplarité de l'Agglo qui ont été prises en compte :

- la mise en place d'imprimantes collectives et d'un nouveau logiciel qui favorisent les modes d'économies de papiers, d'encre et les économies d'énergie (un widget permet de suivre les consommations en Co2 et en % d'arbres abattus) ;
- le tri des déchets dans les bureaux et le recyclage des papiers confidentiels.
- la formation à l'écoconduite des agents ;
- l'utilisation de véhicules « propres » (bennes déchets ménagers, véhicules électriques) ;
- la gestion des fuites d'eau par le système Alertéo ;
- l'usage de produits d'entretien écologiques, respectueux de l'environnement et des agents ;

- la mise en place d'une gouvernance en matière de développement durable, du PCAET et équipe CIT'ERGIE ;
- la communication externe sur toutes les actions menées par l'Agglo ;
- la concertation avec les acteurs socioéconomiques et les habitants ;
- les actions en faveur de la réduction de la production des déchets (compostage, Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire) ;
- le réseau de pistes cyclables ;
- le potager de l'Agglo, les ateliers sur les écogestes...

Les résultats de l'état des lieux sont encore provisoires car il est mené en synergie avec le Plan Climat. **A l'heure actuelle et pour donner suite aux différents ateliers menés avec les directions concernées, le taux de réalisation est de 23 %.** Ce pourcentage est susceptible d'évoluer au cours du 1^{er} semestre 2019. Ci-dessous, le détail des résultats pour les 6 domaines évalués en 2018 :



La prochaine étape en 2019 sera l'organisation d'ateliers avec les services concernés au sujet du plan d'actions de la collectivité dans les 6 domaines impactés. Ce plan d'action, une fois validé, viendra nourrir le plan d'action du Plan Climat sur le volet interne « énergies ».

3) La concertation citoyenne : co-construire un avenir durable pour l'Agglo



L'Agglo est lauréate de l'appel à projet du Cerdd (Centre de ressources développement durable des Hauts-de-France) pour l'application de l'outil **Vision + 21** qui permet à un panel d'acteurs (élus, agents, associations, personnes issues de la société civile, professionnels, institutionnels) de co-construire, lors d'ateliers ludiques, un scénario du devenir du territoire à + 20 ans donc d'ici 2038.

Le conseil de développement a également participé à ces ateliers dans le cadre de la commission Développement Durable et Santé.



Ateliers de concertation « horizon 2038 »

Ces ateliers de concertation ont eu lieu en mai 2018 en présence de 30 personnes. Un scénario a été élaboré à horizon 2038 autour de deux axes :

- la Troisième Révolution Industrielle avec l'émergence de nouveaux métiers « verts » et la formation sur le Développement Durable tout au long de la vie,
- le développement du territoire via la mobilité et l'écotourisme.

Autre temps fort de l'année, le **lancement du Plan Climat** via un forum ouvert participatif proposé à l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire en décembre 2018.

35 personnes ont répondu présent à l'appel de l'Agglo et ont pu s'exprimer sur les enjeux de la transition énergétique et écologique du territoire lors d'ateliers au siège de l'Agglo.

12 enjeux ont été identifiés autour des thématiques telles que les déplacements, le cadre de vie, les réseaux intelligents, les énergies renouvelables et l'alimentation, enjeux prioritaires pour l'Agglo de demain. Ils seront soumis lors d'un prochain comité de pilotage aux élus afin de les intégrer dans la stratégie territoriale de l'Agglo.



Ateliers de co-construction, lancement du Plan Climat au siège de l'Agglo

4) Au service du vivre ensemble, l'aménagement durable du territoire

1. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le SCoT est un document cadre et stratégique qui définit la vision à long terme d'un territoire en matière d'aménagement. Ce document définit pour les 20 ans à venir des grandes orientations d'aménagement concernant tous les aspects de votre vie quotidienne :

- le logement,
- les activités économiques,
- l'agriculture,
- l'emploi,
- les déplacements,
- l'environnement et le paysage.

Dès 2011, le Pays du Saint-Quentinois composé de 125 communes et 130 000 habitants a réfléchi à son avenir en matière d'aménagement. Toutefois, les caractéristiques de chacune des collectivités les ont amenés à avoir un SCoT sur leur périmètre afin d'assurer une cohérence et éviter qu'une décision d'aménagement ne soit contraire aux intérêts du Pays dans son ensemble.

Un SCoT est composé de différents documents :

- un diagnostic et un état initial de l'environnement,
- un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui définit les grandes orientations,
- un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) qui précise les actions à mettre en œuvre pour concrétiser les orientations du PADD.

Le SCoT a été approuvé le 17 février 2014 par le Conseil Communautaire et depuis le 1^{er} janvier 2017 étendu au nouveau périmètre de l'Agglo du Saint-Quentinois.

Le PCAET doit également prendre en compte dans son élaboration le SCoT permettant ainsi d'intégrer les dispositions relatives à la planification (mobilités, consommation d'espace, respect de l'armature urbaine, ...).

2. Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le Conseil Communautaire du 22 janvier 2018 a engagé l'élaboration du PLUi-HD (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains) afin de définir les politiques d'aménagement du territoire à l'horizon 2030 et à l'échelle du nouveau territoire.

Sur les 39 communes de l'Agglo, vingt d'entre elles sont dotées d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), sept d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal et deux d'une Carte Communale.

Le PLUi-HD devra prendre en compte le Plan Climat Air Energie Territorial de l'Agglo.

3. Le Plan de Déplacements Urbains

Le Plan de Déplacements Urbains définit l'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement à l'échelle de l'Agglo. Il est rattaché au Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé le 17 février 2014 pour les 20 communes du territoire nord de l'Agglo. Il comporte 22 actions dont celle de **diminuer les gaz à effets de serre de 20 % d'ici 2020, conformément aux lois Grenelle de l'Environnement de 2009 et 2010.**

Le programme d'actions se définit en 4 axes stratégiques :

Axe 1 - L'aménagement et la gestion du réseau et de l'espace public (voiture, poids lourds...)

Axe 2 - L'évolution des transports collectifs (bus, train...);

Axe 3 - Les mobilités douces (voies piétonnes, pistes cyclables...);

Axe 4 - Les démarches transversales et innovantes (billetterie connectée dans les bus).

Tout comme le PLUi-HD, le PDU est également en cours d'élaboration pour l'ensemble des 39 communes de l'Agglo.

FAIRE DU TERRITOIRE UN ACTEUR DE L'AGENDA 2030





1) Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge : ODD n° 3

1) Le pôle prévention et santé à destination des agents de l'Agglo

Parce que la santé et la qualité de vie au travail sont essentielles pour exercer ses missions dans les meilleures conditions, la Direction du Développement des Ressources Humaines a mis l'accent sur la prévention. Une équipe est à disposition pour aider et accompagner les agents de l'Agglo en termes de santé, de conditions de travail et de recherche d'un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

Le service prévention est composé :

➤ du médecin de prévention

Il a en charge le suivi médical des agents, les visites périodiques, les visites de reprise et les visites à la demande des agents.

➤ d'une infirmière de prévention :

Elle est disponible pour les agents qui rencontrent des difficultés de santé au travail, s'ils ont besoin de conseils en matière de santé ou d'hygiène et pour fixer un rendez-vous de visite médicale.

➤ du référent handicap et chargé de mission Actions Sociales :

Il est en charge de la mise en place de la politique Handicap et accompagne les agents pour toute question relative à la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, le reclassement médical ou l'aménagement du poste de travail. Il est également le correspondant du CNAS et renseigne sur la mutuelle ou la garantie de maintien de salaire.

➤ du travailleur social :

Il aide dans les démarches auprès des partenaires sociaux (dossiers de surendettement, CAF, CPAM, logement, impôts...) et si besoin l'élaboration du budget quotidien. Il est également le correspondant CNAS.

➤ du psychologue du travail :

Il est à l'écoute et accompagne les agents en entretiens individuels.

➤ d'un agent d'accueil du pôle prévention :

Il accueille et assure le secrétariat du pôle Prévention.

➤ d'un assistant prévention :

Il assiste et conseille l'autorité territoriale dans la démarche d'évaluation des risques professionnels et de la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail.



Dans le cadre de son programme de la Qualité de Vie au Travail et de sa politique d'administration générale, NEO, l'Agglo a organisé en présence de nombreux partenaires son premier forum social à destination des agents en décembre 2018. Ainsi, plusieurs ateliers ont été proposés autour du handicap, de la santé, de l'accès aux prestations sociales (CNAS, mutuelles, ...).

Ce forum est une façon de sensibiliser ses agents de manière ludique et pédagogique en favorisant les rencontres et le partage.

Affiche Forum Equilibre et Santé organisé le 11 décembre 2018

2) Les actions de sensibilisation en matière de santé et prévention à destination des agents et des usagers :

a) Les ateliers « bien être » de l'Agglo

Tout au long de l'année et dans plusieurs communes de l'Agglo, des ateliers de sensibilisation ont été menés sur la réduction des déchets, la pratique du sport, la nutrition, la prévention des accidents domestiques ou encore, au siège de l'Agglo, des ateliers de création de produits ménagers ou cosmétiques respectueux de l'environnement.



Atelier confection produits ménagers respectueux de l'environnement en février 2018 au siège de l'Agglo

Des ateliers « prévention par le sport » ont été organisés cet été dans 6 communes : Happencourt, Marcy, Montescourt-Lizerolles, Harly, Seraucourt-le-Grand et Lesdins.



90 personnes ont participé aux ateliers (en moyenne 15 personnes par atelier, issues principalement des communes où ont eu lieu les ateliers). Les enfants ont pu découvrir de nouvelles disciplines sportives et ont été sensibilisés à l'hygiène alimentaire (ne pas manger trop, trop salé, trop sucré, présentation du nutri-score) et aux modes de déplacements doux.

Atelier Prévention par le sport organisé par la Direction de la Cohésion Communautaire

En juillet, une opération prévention Soleil et noyade a été menée en partenariat avec les Sapeurs-Pompiers et la Mutuelle Eovi MCD le 12 juillet au Parc d'Isle où près de 150 personnes ont participé.



Les Sapeurs-Pompiers en pleine démonstration

b) Semaine réflexe prévention

Une nouvelle semaine consacrée aux agents a été organisée en mars 2018 et avait pour objet la prévention. Cette semaine dédiée à la sécurité au travail et au bien-être professionnel était présente sur trois sites de l'Agglo : au Centre Technique d'Agglomération, au siège de l'Agglo et au circuit automobile de Clastres. Différents ateliers, simulation et conférences étaient organisés afin d'informer les agents et d'encourager les bonnes pratiques à mettre en œuvre sur les lieux de travail.



2) Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie : ODD n° 4

1) Un schéma d'enseignement supérieur pour l'Agglo

L'Agglo compte plus de 2 000 étudiants, répartis sur 9 sites dont une antenne de l'Université de Picardie Jules Verne, et une cinquantaine de formations sont proposées sur le Saint-Quentinois.

Afin de permettre, notamment, de développer les compétences de la population locale et de répondre aux besoins en salariés des entreprises, l'Agglo a décidé d'élaborer **un Schéma Local d'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui sera présenté en 2019.**

Ce document doit définir une véritable stratégie pour les prochaines années : plus d'étudiants, plus d'emplois. Des ateliers de concertation ont été organisés avec les acteurs institutionnels sur différents thèmes : la formation et l'emploi, le logement étudiant et la vie étudiante.

Trois grands axes ont émergé de ces séances collaboratives :

- 1) Faire du territoire un pôle d'excellence, autour des formations de l'industrie et du numérique, de l'art et de la culture.
- 2) Améliorer le niveau de formation et d'employabilité.
- 3) Développer l'attractivité du territoire pour les étudiants.

Grâce à sa connaissance du territoire et de leur besoins (habitants, entrepreneurs...), l'Agglo s'engage à leurs côtés pour devenir un des chefs de file du travail partenarial autour de l'enseignement supérieur.



2) Sensibilisation à la Robonumerique : filière d'avenir

a) La jeunesse : un véritable enjeu



Sensibilisation des enfants à la Robonumerique

L'objectif de la démarche de l'Agglo est de sensibiliser le jeune public aux filières porteuses d'emploi notamment sur sa stratégie de développement (Robonumerique, Troisième Révolution Industrielle ainsi que le secteur du bâtiment en relation avec la transition écologique).

L'Agglo du Saint-Quentinois souhaite accentuer cette démarche à l'aide des bons outils en mettant en relation les jeunes du territoire avec des acteurs robotiques et en leur permettant de s'équiper de matériel technologique.

b) Les actions de sensibilisation

Les animations autour de la robotique et du numérique mises en place toute l'année dans les centres sociaux et les écoles permettent de présenter de manière ludique les filières porteuses d'emploi. Des temps forts autour de la Robonumerique sont organisés sur une journée pour promouvoir la robotique et le numérique en impliquant les jeunes des quartiers prioritaires de la Ville de Saint-Quentin.



3) Garantir l'accès de tous à l'eau et l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau : ODD n°6



L'Agglo est en charge de l'eau et de l'assainissement dans ses 39 communes. Cette gestion demande expertise et rigueur, elle est assurée en régie par les agents de l'Agence de l'Eau et de l'Assainissement de l'Agglo du Saint-Quentinois.

1) Le service public de l'Eau

a) Maintenir une eau de qualité et garantir l'accès pour tous

Les règles générales en vigueur relatives à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine sont fixées par le Code de la Santé Publique (Art L 1321 CSPT).

Ainsi par application de ce code, l'Agglo du Saint-Quentinois est soumise à 2 règles générales :

- L'application de l'arrêté d'autorisation d'utiliser de l'eau destinée à la consommation humaine lequel précise les lieux de prélèvement des échantillons, ainsi que le programme de surveillance à mettre en œuvre. Il s'agit là du contrôle réglementaire fondamental.
- La surveillance en permanence de la qualité des eaux par le distributeur implique notamment l'examen régulier des installations, la mise en œuvre d'un programme de tests et la tenue d'un fichier sanitaire compilant l'ensemble des informations ainsi recueillies. Une attention particulière est également accordée au traitement de désinfection (efficacité, présence de sous-produits, ...).

En 2018, 173 prélèvements ont été réalisés par l'Agence Régionale de Santé de Picardie (ARS) ou son laboratoire agréé, avec 4 000 paramètres analysés.

A ce chiffre s'ajoutent les analyses d'autocontrôle qui consistent en des mesures de chlore et de nitrates menées par le service eau potable en permanence.

b) Le cycle de l'eau



L'eau pompée sur les différents captages de l'Agglo du Saint-Quentinois est d'origine souterraine et naturellement potable. Elle est de bonne qualité bactériologique et physico chimique.

2) La gestion des abonnés



Le service de gestion des abonnés

Basé au siège de l'Agglo du Saint-Quentinois, boulevard Victor Hugo, le service Gestion des Abonnés est au service de l'utilisateur pour tout renseignement sur la gestion de l'eau, les services, les abonnements, les résiliations, la relève des compteurs, la facturation des consommations.

a) Un nouvel espace d'accueil à Clastres

Un nouvel espace clientèle, accessible à tous les usagers désirant rencontrer un conseiller clientèle sur rendez-vous, s'informer sur le service, obtenir des renseignements sur leur facture d'eau, a ouvert ses portes depuis janvier 2018 au pôle communautaire situé rue du château d'eau à Clastres. Ce point d'accueil client, ouvert les lundis et jeudis, permet aux habitants de l'ex Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon de bénéficier d'un nouveau service de proximité en complément du siège de l'Agglo.

b) Les châteaux d'eau

Les châteaux d'eau servent à stocker l'eau et permettent d'approvisionner en eau potable nos foyers. L'Agglo compte 25 châteaux d'eau et en assure le suivi et un entretien régulier pour garantir leur efficacité.

L'année dernière, les châteaux d'eau de Poette et Ribemont, situés respectivement à Saint-Quentin et Harly et desservant les communes de Fayet, Saint-Quentin, Harly et Gauchy pour partie, ont bénéficié de travaux de réhabilitation afin d'assurer la continuité de la distribution de l'eau aux 10 000 usagers concernés.

3) Le service public d'assainissement



Chaque jour, on utilise de l'eau pour la vaisselle, la douche, la lessive, les WC. Après usage, ces eaux usées domestiques sont polluées et doivent donc être épurées avant d'être rejetées au milieu naturel, c'est le rôle de l'assainissement.

L'objectif de l'assainissement est de protéger la santé des individus, et de sauvegarder la qualité du milieu naturel (et notamment des cours d'eau, des sources...) grâce à une épuration correcte des eaux usées.

L'Agglo du Saint-Quentinois assure la collecte et le traitement des eaux usées et pluviales, et assure la gestion du service public d'assainissement non collectif (SPANC) depuis le 1er janvier 2010. Elle a pour objectif de rendre au milieu naturel une eau propre.

a) La station de traitement des eaux usées de Gauchy se visite

La station de traitement des eaux usées située à Gauchy est la plus importante du parc des 7 stations appartenant à l'Agglo du Saint-Quentinois. Elle a été construite en 1969, étendue en 1974 puis reconstruite en 1995. Sa capacité a alors été portée à 151 000 Equivalent Habitant. Environ 6 millions de m³ d'eaux sont traités pour une conformité règlementaire 365 jours par an. Son rejet rejoint le fossé des Allemagnes, affluent de la Somme. Il est possible de la visiter en contactant l'Agence de l'eau via AGGLO' j'écoute.

b) Le raccordement des installations au réseau public d'assainissement

L'Agglo du Saint-Quentinois aide les usagers dans les démarches de raccordement des installations au réseau public d'assainissement. Elle a investi notamment 46 millions d'euros en 15 ans de manière à permettre à 99 % de nos usagers de se raccorder au réseau d'assainissement.

c) Le service public d'assainissement non collectif

Lorsque l'habitat est trop dispersé, ou que les conditions de mise en place de l'assainissement collectif sont trop complexes pour les communes, les particuliers ont l'obligation de mettre en place, sur leur terrain, leur propre dispositif d'assainissement : on parle alors d'assainissement non collectif.

Le principe de l'assainissement non collectif est d'assurer l'épuration des eaux usées directement chez le particulier, sur son propre terrain. Toute installation d'assainissement non collectif est composée :

- d'un réseau de collecte (qui permet le transfert des eaux usées de la maison vers l'ouvrage de prétraitement),
- d'un dispositif de prétraitement (fosse toutes eaux, fosse septique, bac dégraisseur...).

Ces ouvrages ont un double rôle :

- un rôle physique de décantation avec accumulation et rétention des matières solides et des déchets flottants,
- un rôle biologique de liquéfaction, par action des bactéries (liquéfaction des boues déposées en fond de fosse et du chapeau formé par les matières solides flottantes).

Le prétraitement permet un abattement important des matières polluantes, mais ne suffit pas à assurer l'épuration complète des eaux usées.

- d'un dispositif de traitement et/ou d'évacuation, qui finalise l'épuration. Ce sont des bactéries présentes dans le sol qui se chargent de dégrader le reste des matières polluantes.

Le choix du dispositif de traitement est fonction de la nature du sol en place, de la place disponible, de la pente.

En chiffre

60% ! C'est le pourcentage maximal de l'aide financière que l'Agence de l'Eau Artois Picardie ou l'Agglo peut attribuer pour tous les particuliers et professionnels souhaitant entreprendre des travaux de mise en conformité de raccordement au réseau d'assainissement collectif.

En effet, 20% des foyers de l'agglo ne déversent pas ou mal leurs eaux usées dans les réseaux d'assainissement du territoire. En cause, la présence de fosses septiques, des puits perdus, les rejets d'eaux pluviales, etc. Cette situation a plusieurs impacts négatifs comprenant par exemple les pollutions en milieu naturel.



ACTIONS PHARES

La station de traitement des eaux usées de Gauchy certifiée ISO 14001

La station d'épuration de Gauchy, propriété de l'Agglo, est gérée par Véolia Eau.

Soucieuse de son empreinte environnementale, l'Agglo a renouvelé sa certification ISO 14001, qui atteste du respect d'objectifs en matière de qualité environnementale. Pour avoir cette certification, plusieurs mesures concrètes ont été menées : une réduction de la consommation de produits de traitement d'environ 10% a été décidée, mais aussi diverses améliorations du processus de traitement favorisant ainsi des économies d'énergies équivalentes à la consommation de 115 foyers. Ces engagements ont été tenus.

Les travaux du château d'eau de Choquart

Cette année, ce sont des travaux de réhabilitation de l'étanchéité des deux cuves du château d'eau de Choquart, situé à Harly et desservant notamment les communes de Harly, Gauchy pour partie, Saint-Quentin pour partie, que l'Agglo réalise.



Le réservoir d'eau de Choquart

D'une capacité de 2 000 mètres cubes, ce réservoir est en travaux afin de garantir la qualité de l'eau qui y est stockée. L'ensemble des canalisations et des vannes situées dans l'ouvrage sont également renouvelées.

Le montant de ces travaux d'envergure et indispensable au maintien de la qualité de l'eau, s'élève à plus d'un million d'euros.



4) Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable : ODD n°7

Dans le cadre du développement durable et dans un contexte social difficile, la maîtrise et la réduction des dépenses énergétiques est une question cruciale pour l'utilisateur.

L'Agglo accompagne l'utilisateur au quotidien à travers différents outils :

- Le Point Info Habitat
- Le bonus énergie
- Les permanences de l'espace Info Energie
- Les ateliers éco-gestes

1) Le Point Info Habitat

Pour simplifier les démarches, l'Agglo du Saint-Quentinois a mis en place un guichet unique pour tous ceux qui souhaitent réaliser des travaux ou réduire leurs factures d'énergie.

Les particuliers ou professionnels du bâtiment peuvent donc se rendre au Point Info Habitat, pour rencontrer les acteurs locaux de l'habitat et construire des projets de rénovation ou acquérir des connaissances en matière de rénovation de l'habitat.



Affiche des rendez-vous de SOLIHA

Ce service est gratuit, ouvert du lundi au mercredi, avec les missions suivantes :

- Conseils techniques en matière de rénovation (travaux utiles et pertinents, normes à respecter...),
- Informations sur les différentes aides financières (subventions, avantages fiscaux, prêts...),
- Relation avec les artisans,
- Apprentissage des éco-gestes pour diminuer, au quotidien, la consommation énergétique,
- Présentation du Service Public de l'Efficacité Énergétique, dispositif de la Région pour accompagner lors d'un projet d'envergure et vous proposer un suivi personnalisé.

2) Le bonus énergie

Dans un contexte d'augmentation des objectifs de rénovation énergétique définis par l'État, l'Agglomération du Saint-Quentinois a lancé en 2017 à titre expérimental un Bonus Énergie.

Il s'agit d'une aide financière de 500 € destinée aux propriétaires modestes d'habitats anciens leur permettant de réaliser des travaux de rénovation afin d'obtenir au moins 25% de gain énergétique. L'Agglomération s'est adossée aux principes d'éligibilité de l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat) pour l'attribution du Bonus Énergie.

En 2018, 33 foyers ont d'ores et déjà reçu cette aide de l'Agglomération.

3) Les permanences de l'espace Info Energie

L'Espace Info Energie accueille les usagers le lundi de 10h à 12h et le mercredi de 13h30 à 15h30. Des permanences sont également tenues au Pôle Communautaire de Clastres les 2^{èmes} mercredis de chaque mois.

4) Les ateliers éco-gestes

Du 15 février au 9 mars 2018 des journées prévention de l'Agglo « Bien vivre dans son logement » ont été organisées en partenariat avec SOLIHA Aisne et les sapeurs-pompiers de l'Aisne dans 38 communes de l'Agglo afin de sensibiliser les habitants aux risques santé liés à la précarité énergétique et aux intoxications au monoxyde de carbone. **172 personnes ont été sensibilisées au total en ruralité.**



5) Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous : ODD n°8

1) L'exemple de l'Agglo : la poursuite de la modernisation de l'administration

L'Agglo, c'est plus de 650 agents représentant plus de 130 métiers différents qui font toute la richesse de la collectivité et qui sont autant de services publics offerts aux usagers.

Le monde change et les habitants du Saint-Quentinois n'y font pas exception, leurs attentes évoluent également. Il est nécessaire pour l'organisation de l'Agglo de se moderniser et de répondre aux nouveaux besoins des habitants du territoire. Il est donc essentiel de se doter d'un projet d'administration, pour répondre à l'évolution des besoins des usagers et accompagner les agents dans l'adaptation de l'organisation.

Derrière le terme NEO (Nouvelle Evolution de l'Organisation), ce sont toutes les femmes et tous les hommes au service de l'Agglo qui mettent tout en œuvre au quotidien pour apporter des services de qualité aux usagers et aux habitants de l'Agglo.

a) Construire l'administration de demain

Le projet d'administration NEO est un véritable outil de cohésion et de pilotage administratif, partagé de tous, il fixe les ambitions et les axes de progrès de notre administration quant à ses modes de management et de fonctionnement. Il définit la charte des valeurs qui dicte les missions quotidiennes, donne le sens à chacune des actions et pose les défis à relever. Pour être pleinement intégré, il doit se décliner en projets de direction et de service.

Ainsi, le projet d'administration NEO est le cap qui permet collectivement de relever plusieurs grands défis qui représentent les 4 axes suivants :

La charte des valeurs

Il est essentiel pour toute organisation de se retrouver autour de valeurs communes, partagées de tous.

Ce sont ces valeurs qui doivent rythmer chacune des actions quotidiennes de service public et donner du sens aux missions.

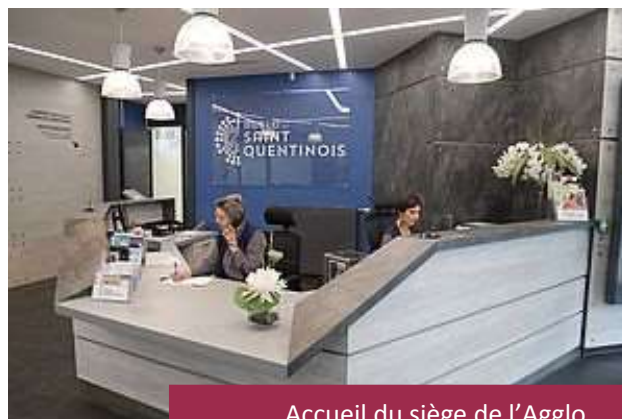
Avec une charte des valeurs, l'Agglomération du Saint-Quentinois s'articule autour des 5 valeurs suivantes :

- RESPECT
- JUSTICE
- INTEGRITE
- INNOVATION
- FIERTE



b) Victor Hugo, nouveau siège de l'Agglo pour un accueil adapté et des conditions de travail modernisées

Aujourd'hui, le site du boulevard Victor Hugo représente plus de 130 agents de l'Agglo réunis sur un même site, un espace de travail innovant avec l'ouverture d'un espace dédié à l'innovation, le « Lab », une salle de formation adaptée avec le Campus, une cuisine, une salle de détente, des places de parking pour accueillir les agents et les usagers en continu.



Accueil du siège de l'Agglo

C'est également un rez-de-chaussée dédié à l'accueil des usagers avec des espaces et équipements pour les Personnes à Mobilité Réduite, des bureaux d'accueil dédiés à la Gestion des Abonnés de l'Agence de l'Eau et de l'Assainissement, du service Droit des Sols et de la mission de la Prévention de la Récidive et de la Radicalisation.

La réunion des différents services administratifs et des agents sur un même site facilite les échanges, rapproche les directions et améliore au quotidien nos conditions de travail.



Les potagers sur le toit du siège de l'Agglo

L'emménagement dans ce nouveau bâtiment, avec notamment les espaces du rez-de-jardin, a permis de mettre en place de nombreuses actions de Qualité de Vie au Travail comme la découverte au sein de la Cuisine d'ateliers culinaires ou créatifs (confection de produits ménagers, ateliers anti-gaspi), le repas collaboratif de Noël, l'accueil des nouveaux arrivants, un jardin potager sur les toits de l'Agglo,

La suite... :

Une conciergerie et des vestiaires seront installés au rez-de-jardin. Des expositions seront organisées mais aussi des exercices au poste de travail, ...

Ce nouveau bâtiment Victor Hugo est le lieu idéal pour la mise en place de nouvelles actions et les développer sur les autres sites !

c) Améliorer le service à l'utilisateur

Afin de rendre un service public de qualité, les agents et les directions de l'Agglo innovent au quotidien. En effet, depuis plusieurs mois, de nouveaux outils sont mis en place au sein de la collectivité :

- Le survol par drone pour réaliser des modèles en 3 dimensions à très haute définition afin de créer une cartographie du territoire,
- L'ouverture en interne à l'Agglo d'un laboratoire d'innovation en politiques publiques ayant pour objectif de faire participer les agents et les usagers à une démarche d'amélioration continue de nos services,
- L'organisation du 2^{ème} Challenge de l'Innovation 2018 inter-directions sur le thème « Améliorer notre organisation », afin de faire émerger des propositions d'amélioration de la qualité de service avec la participation des usagers et des élus lors du jury,
- Le système « hydrovidéo », caméra servant à détecter les fissures dans les réseaux d'assainissement.

La finalité de toutes ces innovations est de moderniser et simplifier les modes de fonctionnement de l'Agglo au bénéfice des usagers.

2) La création d'emploi

Zone Franche Urbaine/Territoire Entrepreneur - Exonération d'impôt sur les bénéfices des entreprises

L'objectif est de favoriser le développement économique et le développement de l'emploi dans les Zones Franches Urbaines (ZFU) - Territoires Entrepreneurs (TE) par une exonération de l'impôt sur les bénéfices en faveur des entreprises qui y créent des activités à compter du 1er janvier 2015.

Sont concernées les entreprises exerçant une activité industrielle, commerciale ou artisanale, ou une activité professionnelle non commerciale qui emploient au plus 50 salariés pendant toute la durée de l'exonération et qui réalisent soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 10 M€ au cours de l'exercice, soit un total de bilan n'excédant pas 10 M€.

3) Mettre les données au service des objectifs du développement durable : Open Data

L'Agglo du Saint-Quentinois ouvre au public les données de référence de son territoire. Les services de l'Agglo et ses partenaires se mobilisent pour diffuser des données couvrant de nombreux thèmes : mobilité, citoyenneté, services à la population, point d'intérêt touristique, etc.

Le site propose des outils de visualisation personnalisables (cartes interactives, tableurs...). Les données peuvent aussi être téléchargées sous la forme de tables CSV, de fichiers cartographiques (shapefile, KML). A ce jour, 29 lots de données sont disponibles sur le site internet de l'Agglo.



Les thématiques du site internet de l'Agglo



ACTIONS PHARES

Les ateliers de l'Agglo

Une nouveauté en 2018 a été la mise en place d'ateliers à destination des usagers. Les ateliers ont lieu dans la Cuisine du bâtiment de Victor Hugo un mardi par mois entre 18h et 20h pour les usagers. L'objectif de ces ateliers est principalement la sensibilisation sur les thématiques du développement durable (gaspillage alimentaire, normes d'hygiène alimentaires, recyclage, économies d'énergies...).



Ateliers organisés lors de la semaine anti-gaspi du 15 au 20 octobre 2018

Au total, 14 ateliers ont été organisés avec plus de 200 personnes.

13/02 : atelier de confection de produits ménagers à base de produit naturels

27/03 : atelier de prévention des accidents domestiques

03/04 : atelier de confection de produits ménagers à base de produits naturels

17/04 : atelier jardinage

15/05 : atelier cuisine de saison avec des fruits et des légumes de saison

5/06 : atelier de confection de produits cosmétiques à base de produits naturels

26/06 : atelier de confection de produits cosmétiques à base de produits naturels pour les gagnants Foire expo

17/07 : atelier recycle ton T-Shirt en sac de plage

7/08 : atelier fabrication d'un pêle-mêle avec des objets à recycler

18/09 : atelier entretien et réparation de vélo

16/10 : atelier anti gaspi

20/11 : atelier échanges de pratiques et d'astuces pour réaliser des économies d'eau

5/12 : atelier de fabrication de sapins de Noël avec des objets recyclés

18/12 : atelier recyclage d'objets à détourner (abris pour animaux de compagnie)

Le développement des « nudges » à l'Agglo

Le nudge est « un coup de pouce » donné à un individu pour modifier son comportement. Les nudges sont le plus souvent utilisés pour s'orienter vers des actions d'intérêt individuel ou collectif dans des domaines comme la préservation de la santé ou de l'environnement.

L'Agglo innove en intégrant les nudges dans ses bâtiments. En 2018, profitant de la rénovation du siège de l'Agglo, elle a intégré des nudges dans les escaliers ou près des ascenseurs pour promouvoir les économies d'énergie et l'activité physique.

En fin d'année, des autocollants ludiques appelant à la raison ont été installés dans les toilettes pour inviter les agents à l'économie des ressources.



Exemples des nudges installés à l'Agglo



6) Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourage l'innovation : ODD n°9

1) Créer et développer son entreprise

L'Agglo a pour vocation de favoriser l'essor d'activités en étant un territoire attractif pour la création ou l'implantation d'entreprises et d'emplois. Elle dispose d'un certain nombre de structures.

a) La Plate-Forme Technologique Innovaltech (PFT)

La PFT Innovaltech est une plateforme de transfert technologique qui accompagne individuellement les entreprises dans le développement de leurs projets innovants par la réalisation de prototypes industriels, de prestations de services d'expertises et de formations.

Créée en 2004 dans le cadre de la mutualisation des moyens et des compétences des sites de formation technique, la PFT Innovaltech est portée par le Lycée Condorcet de Saint-Quentin.

Fortement impliquée dans l'Aisne, elle regroupe 4 lycées axonais (Joliot Curie à Hirson, Pierre Méchain à Laon, Jean Macé à Chauny, Condorcet à Saint-Quentin), 1 lycée samarien (Lamarck à Albert), l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV) représentée par l'IUT de l'Aisne, et le centre de formation par apprentissage Proméo.

La PFT Innovaltech met ses équipements et compétences au service des entreprises en exécutant des prestations techniques pour le compte de celles-ci. Elle a également un objectif pédagogique : l'exécution de prestations pour les entreprises étant l'occasion pour l'élève de mettre en œuvre ses acquis, d'appréhender l'entreprise et de faciliter son insertion.

b) L'accélérateur EuraTechnologies

Dans un contexte de mutation économique, de développement des nouvelles technologies relatives aux besoins des industries, mais également au secteur des services, il est apparu important pour l'Agglomération de consolider et d'accélérer la croissance des projets innovants au sein même de son territoire en accueillant en 2018 la première unité territoriale de l'accélérateur EuraTechnologies installée à Créatis.

Cette démarche innovante a pour but de faire bénéficier les start-ups d'un outil dédié à l'accélération des projets économiques afin de dynamiser les activités liées aux nouvelles technologies.

c) L'Amorce



Amorce

L'Amorce est la solution immobilière et locative clé en main adaptées pour les activités industrielles, artisanales ou tertiaires.

Ce site évolutif, situé en plein cœur de la zone d'activités économiques du Parc des Autoroutes à Saint-Quentin, se compose de plusieurs modules (bureaux et ateliers) sur une emprise foncière de 10 000 m². L'Amorce, ce sont des modules construits à la demande, clé en main, disposant de nombreux atouts :

- Apport d'une réponse sur-mesure à tous les types de projets
- Implanté au cœur d'un Parc d'activités vaste et bénéficiant d'un aménagement de qualité, le Parc des Autoroutes, à la sortie des autoroutes A26, A1 et A29
- Stratégiquement situé à moins de 2 heures de Lille, Paris ou Bruxelles
- Proposant des prix attractifs
- Ne nécessitant ni conception, études, permis de construire et donc autant d'étapes

d) Créatis, la Pépinière d'Entreprises et Le Garage, l'Incubateur de projets

Créatis est un lieu d'hébergement et d'accompagnement pour les entreprises innovantes et s'inscrivant dans le domaine du numérique, cloud computing, services aux entreprises. Elle a pour objectif de favoriser les échanges et permettre de lancer une activité dans des conditions optimales (taux de réussite supérieur à 90%). Ce lieu géré par l'Agglo est l'idéal pour bénéficier d'un accompagnement et d'une émulation professionnelle.

L'Agglo du Saint-Quentinois, attentive aux changements et aux conditions de travail de plus en plus « mobiles » et informatisés, a ouvert un espace dédié à l'entrepreneuriat et l'innovation à l'espace Créatis. Cet espace de travail collaboratif permet les rencontres informelles et favorise les interactions sociales notamment grâce à l'ouverture, la flexibilité, la convivialité et l'accessibilité.



Espace Créatis à Saint-Quentin



ACTIONS PHARES

Les ateliers d'information sur la dématérialisation des marchés publics

Le 1^{er} octobre 2018 était une échéance fondamentale dans la dématérialisation des marchés publics. Depuis cette date, tous les marchés de plus de 25 000 € passés entre l'Agglo et les fournisseurs, entreprises de travaux ou prestataires de service doivent être entièrement dématérialisés. Il est donc nécessaire de répondre à un marché public par voie dématérialisée.

Pour que les entreprises s'y préparent, l'Agglo a organisé des ateliers d'information sur la dématérialisation en septembre dernier afin d'aider les candidats aux marchés publics à connaître les démarches à entreprendre pour transmettre leur candidatures, offres et questions par voie électronique ou encore signer électroniquement. Pour compléter ces ateliers, un séminaire d'accompagnement aux marchés publics sera organisé au 1^{er} trimestre 2019.

2) L'Agglo croit en l'industrie du futur

L'Agglo du Saint-Quentinois accompagne les industriels avec le Club des entreprises de la Robonumerique, lancé en février 2018, qui a pour objectif de mener des projets industriels sur le territoire dans le domaine de « l'Industrie du futur ».

a) L'Agglo du Saint-Quentinois, Territoire Robonumerique d'Excellence



Stand Agglo du Saint-Quentinois à Saint-Quentin FRENCH TECH

La Robonumerique est la combinaison entre la robotique industrielle et de services intégrant des savoir-faire et des innovations provenant du domaine numérique :

« Tout produit issu de la robotique industrielle et de services intégrant des savoir-faire et des innovations provenant du domaine numérique. Les produits développés possèdent des degrés d'autonomie et d'intelligence artificielle, leur permettant de fonctionner avec une intervention humaine minimale. »

Le néologisme de Robonumérique a été composé par l'Agglo du Saint-Quentinois à partir de la robotique et du numérique. Son pendant anglophone, Cloud robotics – de Cloud Computing et robotics – illustre les liens de la Robonumérique avec toutes les branches du numérique comme le Big Data.

La croissance des entreprises locales et l'arrivée de nouvelles entreprises sont les priorités du Saint-Quentinois pour permettre la création d'emplois.

b) La robonumérique agricole

En s'inscrivant comme territoire moteur de la Troisième Révolution Industrielle et Agricole, l'Agglo du Saint-Quentinois poursuit l'objectif de bâtir un cercle vertueux de croissance et de réussite.

La Troisième Révolution Industrielle étant fondée sur l'importance des innovations technologiques, l'Agglo concentre ses efforts sur le développement de la filière Robonumérique appliquée à l'agriculture.

L'enjeu de l'application de la Robonumérique à l'agriculture est de taille puisqu'elle permet de répondre à des besoins d'accroissement de la production tout en diminuant les impacts sur l'environnement.

L'agriculture utilise de plus en plus les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour acquérir des données, les interpréter et les transformer en préconisations.

L'Agglo s'est saisie de ces opportunités en structurant avec l'ensemble de ses acteurs agricoles une filière Robonumérique agricole.

Cette filière a pour objectifs de :

- mettre en réseau et fédérer les acteurs locaux de la filière agricole du territoire afin de développer des projets collaboratifs en matière de solutions robotiques et numériques et proposer aux agriculteurs des outils d'aides à la décision.
- s'afficher comme le territoire démonstrateur et référent de la Robonumérique agricole.
- soutenir les agriculteurs locaux à investir dans la robotique et le numérique pour une meilleure compétitivité de leur exploitation
- promouvoir et favoriser le business des entreprises partenaires de la robotique et du numérique

- faire rayonner le territoire dans le but d'attirer de nouvelles entreprises sur ce secteur

Cette stratégie vise à créer des conditions de fertilisation croisée entre les entreprises des secteurs de l'industrie, de l'agriculture, de la robotique et du numérique.



Robonumerique dans les outils agricoles



ACTIONS PHARES

Les stations météorologiques connectées :

15 stations météorologiques connectées ont été installées sur le territoire de l'Agglomération à destination des agriculteurs, des artisans du bâtiment, des professionnels des espaces verts, des communes, des associations événementielles, ... mais aussi des habitants.

Celles-ci permettent de connaître les conditions météorologiques et les prévisions, à l'échelle communale, afin d'ajuster au mieux les interventions.



Station météo connectée à Créatis



7) Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables : ODD n° 11

1) Venir et se déplacer à l'Agglo



Le territoire de l'Agglo du Saint-Quentinois est bien desservi et accessible par autoroutes, le train et les aéroports avoisinants. Il dispose d'atouts étant donné sa localisation proche de la capitale, à 1h30 de Paris, mais aussi de Bruxelles, ou d'autres grandes villes comme Lille, Reims et Amiens à 1h.

A proximité se trouvent les autoroutes A26, A29, qui desservent l'A1 et l'A2. Les gares de Saint-Quentin et TGV Haute Picardie proposent un large choix de destination.

Carte des modes de déplacement du Saint-Quentinois

2) Le développement durable au cœur de l'aménagement du territoire

a) La réhabilitation de la friche du Maréchal Juin

L'Agglo du Saint-Quentinois a pour ambition de dynamiser le quartier du Faubourg d'Isle à Saint-Quentin en créant un nouvel espace de vie accueillant habitants, étudiants, bâtiments tertiaires et commerces dans un cadre agréable, innovant et respectueux de l'environnement sur l'ancienne friche Maréchal Juin.

Depuis le début des travaux de démolition en février 2017, le devenir de la friche du boulevard du Maréchal Juin est très suivi par les habitants du quartier via la concertation publique et l'Agglo y est attentive.

L'Agglo projette d'aménager cette friche, ancien site MBK avec la volonté de :

- renforcer le pôle étudiant,
- favoriser le vivre ensemble,
- augmenter l'offre de logements qualitatifs,
- inscrire le projet dans une démarche de développement durable,
- faire place à l'innovation numérique et à la recherche pour créer de l'emploi.



Photographie satellite de la Friche du Maréchal Juin avant démolition

Le contexte urbain de ce nouveau lieu de vie amène l'Agglo à réfléchir sur l'intégration d'entités paysagères dans le projet. Une traversée piétonne structurante pourrait parcourir le site et permettrait ainsi de relier les différents espaces. En tant que cheminement majeur, elle faciliterait les déplacements doux sur le site. Arboré et verdoyant, ce lieu pourrait offrir des percées visuelles sur le quartier mais amènerait également à la détente et à la promenade.

b) La réhabilitation de la piscine Jean Bouin : un grand projet innovant et durable construit pour et avec les habitants



Projet de rénovation de la Piscine Jean Bouin

Située au cœur de Saint-Quentin, cette structure communautaire accueille le grand public, les associations et les scolaires. Agée de 33 ans, elle va être entièrement rénovée et complètera l'ensemble des équipements nautiques du territoire (la piscine de Gauchy et la Base Urbaine de Loisirs).

L'Agglo a souhaité inscrire ce projet dans le process de 3^{ème} Révolution Industrielle REV3 via la concertation citoyenne en amont du projet, le déploiement des énergies renouvelables et

l'intégration du bâtiment dans l'écosystème urbain et environnemental. Le début des travaux est prévu en 2019 pour s'achever au printemps 2020. Ce projet est financé en partie par l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et la Fédération Française de Natation.

Ces équipements étant par définition très énergivores, l'Agglo souhaite en améliorer la maîtrise énergétique par l'utilisation d'énergies renouvelables et la réduction des consommations énergétiques. Aussi, la piscine Jean Bouin bénéficie du raccordement au réseau de chaleur existant. La piscine de Gauchy a une chaudière biomasse et une étude de récupération de chaleur des eaux usées a été effectuée sur la Base Urbaine de Loisirs. Ces réflexions se poursuivront en 2019.

c) Le développement du réseau de mobilité

L'Agglo du Saint-Quentinois, autorité organisatrice de la mobilité, gère aussi les transports sur l'ensemble de son territoire. De nombreuses solutions de transport, alternatives à la voiture, sont à la disposition de tous pour permettre de circuler facilement sur l'ensemble de l'Agglo : le bus urbain, le transport à la demande, le transport des personnes à mobilité réduite, le réseau de transport de l'Aisne, le vélo.

3) Le transport en commun Pastel

Le réseau de transports en commun Pastel s'articule autour de 6 lignes régulières desservant les communes de Saint-Quentin, Gauchy, Harly, Neuville-Saint-Amand et Rouvroy.

Ces lignes circulent de 6h à 20h avec un passage toutes les 12 minutes pour la ligne Chrono 1 et toutes les 20 minutes pour le reste du réseau.



Bus Pastel

Pastel s'occupe également du service Déclic Pro à destination des salariés aux horaires décalés et du service Déclic Agglo à destination des habitants des 39 communes composant l'Agglo.

a) Déclic « bout de ligne »

Ce système permet de desservir un arrêt à la demande d'un usager via l'actionnement d'un bouton d'appel installé sur le poteau au niveau de l'arrêt de bus. Ainsi, le conducteur est prévenu de la présence d'un usager à un arrêt « déclic ». Ce service est déployé sur certains arrêts et permet, en optimisant ainsi les transports, de réduire les consommations de carburants et les gaz à effet de serre.

b) Déclic PRO

Le service Déclic Pro permet au salarié de prendre un transport collectif sur des horaires décalés. En réservant la veille, le bus vient chercher le salarié à l'arrêt le plus proche de chez lui dès 4h30 et vient le chercher jusque 21h15 à la gare ou à l'arrêt de bus le plus proche de son entreprise ! Les services sont accessibles sur réservation. Ce service permet de dynamiser l'emploi en s'adaptant aux besoins des entreprises et des salariés.

c) Le transport à la demande Déclic Agglo

L'Agglo du Saint-Quentinois propose un service de transport à la demande, Déclic Agglo, pour que les habitants puissent se déplacer sur les 39 communes du territoire, du lundi au samedi de 5h30 à 21h00 hors jours fériés, au tarif de 2,20€.

d) Le transport à la mobilité réduite

Depuis le 1^{er} septembre 2017, l'Agglo a confié le transport et l'accompagnement des personnes à mobilité réduite sur l'ensemble des 39 communes à un nouveau prestataire, SYNERGIHP avec le service Andigo. L'Agglo garantit un transport de même qualité pour toutes les personnes à mobilité réduite sur la totalité du territoire les dimanches et jours fériés.

En 2018, le transport des personnes à mobilité réduite, c'est 35 304 voyages soit une augmentation de 23% par rapport à 2017. Le service compte à ce jour 671 personnes inscrites au service.

e) Se déplacer à vélo



Vélo Elo (source : site internet de l'Agglo)

L'Agglo du Saint-Quentinois est engagée dans une démarche de développement des modes de déplacement dit "doux". A ce titre, elle continue de développer ses aménagements et propose, via l'agence Pastel, un service de location de vélos "Vélo Elo" (classiques ou avec assistance électrique).

Un des aménagements emblématiques est la piste cyclable longue de plus de 2,2km le long du canal de Saint-Quentin.

Cette piste, totalement sécurisée pour les cyclistes, permet de partir de la Base Urbaine de Loisirs, de longer le canal et de rejoindre le pont de Rouvroy. Les cyclistes peuvent aussi en chemin rejoindre le Parc d'Isle en toute sécurité en empruntant la piste de la gare de Saint-Quentin menant à l'avenue Léo Lagrange.



ACTIONS PHARES

Une semaine pour bouger autrement

Du 16 au 22 septembre 2018 l'Agglo, engagée dans le développement durable, a participé à la semaine européenne de la mobilité 2018. Cette semaine a lieu chaque année au mois de septembre, et a comme objectif de générer des changements de comportement afin de réduire les émissions de gaz à effets de serre et le nombre d'accidents sur les routes. En cette année de mobilisation pour le climat, la Semaine Européenne de la Mobilité sur le thème « Mix and Move » a mis à l'honneur les actions prévues par la loi de transition énergétique en faveur des transports propres et de la qualité de l'air du 15 août 2015.

Expérimentation d'un bus électrique

Du 20 novembre au 13 décembre 2018, le réseau de transport Pastel, délégataire de service public des transports de l'Agglo, a testé un véhicule 100 % électrique du constructeur chinois BYD (Build Your Dreams), installé à Beauvais. Labellisée « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte », engagée dans la dynamique REV3 et dans l'élaboration de son Plan Climat, l'Agglo souhaite expérimenter les bus électriques afin d'entamer sa transition écologique.

Ce test a pour objectif d'éprouver la maniabilité et les performances du bus sur le territoire, d'expérimenter l'autonomie des batteries et également de former les conducteurs au fonctionnement des bus.



Les usagers pourront ainsi se familiariser avec cette nouvelle technologie : un mode de transport plus respectueux de l'environnement et totalement silencieux.

Dans une démarche de qualité et pour analyser les bienfaits de cette technologie propre sur le confort et la qualité de vie des habitants de l'Agglo, une deuxième et troisième phase d'expérimentation de bus 100 % électrique auront lieu en 2019 sur le réseau Pastel.



8) Etablir des modes de consommation et de production durable : ODD n°12

1) La gestion et la prévention des déchets



Bennes à ordures ménagères de l'Agglo

L'Agglo assure la collecte des déchets ménagers sur le territoire de ses 39 communes. Chaque jour, ce sont des milliers de déchets qui sont ainsi collectés en porte-à-porte et en points d'apport volontaire.

a) Programme Local de Prévention des déchets

« Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas »

L'Agglomération du Saint-Quentinois s'est engagée dans une démarche de prévention des déchets en élaborant le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Ce programme vise à planifier les actions de prévention afin d'atteindre les objectifs fixés par la loi du 15 août 2015 de transition énergétique et de la croissance verte à savoir **réduire la production de déchets ménagers et assimilés de 10% en 5 ans et de diminuer la part de déchets enfouis de 50 % d'ici 2020.**

En 2018 :

- **583** composteurs individuels distribués
- Au total, depuis la mise en place de cette action : **1 914** composteurs distribués

Une équipe composée de 5 animateurs du tri sensibilise les habitants aux gestes de tri et au compostage lors des sessions de distribution de composteurs individuels dans les communes



Animatrices du service Déchets Ménagers



Une expérimentation du lombricompostage a été mise en place au Centre Technique d'Agglomération, au sein du service Déchets Ménagers et Assimilés pour pouvoir faire un retour d'expérience.

Une seconde expérimentation a été faite à la cuisine de l'Agglo. Un composteur sera mis au printemps 2019 à la place pour que les agents puissent composter leurs biodéchets et traiter les petits déchets végétaux du potager de l'Agglo.

Sensibilisation sur le lombricompostage par les animatrices du service Déchets Ménagers

b) Les déchèteries de l'Agglo

Elles sont au nombre de 4 sur le territoire.

- la déchèterie Nord à Omissy
- la déchèterie Sud à Gauchy
- la déchèterie Ouest à Saint-Quentin
- la déchèterie de Clastres



Vue sur la déchèterie Ouest - ZAE La Vallée Saint-Quentin

Les habitants de l'Agglo peuvent déposer gratuitement du lundi au dimanche leurs déchets occasionnels, volumineux ou spécifiques. Ce service est payant pour les artisans-commerçants travaillant sur l'Agglo.

Ces déchèteries permettent la valorisation de près de 70% des déchets apportés par recyclage ou réemploi.

c) La Semaine Européenne de Réduction des Déchets

Compétente en matière de développement durable et de valorisation des déchets, l'Agglo a invité les usagers à participer à la Semaine Européenne de Réduction des Déchets du 17 au 25 novembre 2018. Les objectifs de cette semaine sont de sensibiliser à la réduction des déchets et de donner les clés pour agir au quotidien : à la maison, au bureau, à l'école, en faisant ses achats ou en bricolant.



Animations sur la prévention par le service Déchets Ménagers



ACTIONS PHARES



Le forum Zéro Déchet

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, Valor'Aisne et l'Agglomération du Saint-Quentinois ont proposé aux habitants de (re) découvrir le zéro déchet de façon ludique, de donner des idées et outils pour permettre aux usagers de mettre en place la démarche zéro déchet et plus largement de rassembler les acteurs du zéro déchet (collectivités, associations, citoyens, professionnels...).

Affiche du forum Zéro Déchet

La déchèterie mobile

En complément des 4 déchèteries présentes sur le territoire de l'Agglo, la déchèterie mobile est un nouveau service de proximité complémentaire exclusivement réservé aux particuliers qui ne peuvent se rendre aux 4 déchèteries de l'Agglo.



La déchèterie mobile dans une commune de l'Agglo

12 communes de l'Agglo bénéficient de ce concept depuis mai 2018 : Annois, Aubigny-aux-Kaisnes, Cugny, Dury, Fieulaine, Flavy-Le-Martel, Fonsomme, Fontaine Notre Dame, Ollezy, Remaucourt, Sommette-Eaucourt et Villers-Saint-Christophe. La déchèterie mobile collectera 5 types de déchets différents au maximum, selon la demande de la commune desservie.

2) L'économie circulaire



L'économie circulaire désigne un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets. **Il s'agit de rompre avec le modèle de l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter).**

Cette notion contient également l'idée que les nouveaux modèles de production et de consommation liés à l'économie circulaire peuvent être générateurs d'activités et de création d'emplois durables et non délocalisables.

L'économie circulaire fait partie du champ de l'économie verte. Ainsi, les enjeux de l'économie circulaire sont à la fois environnementaux, économiques et sociaux.

En France, la transition vers une économie circulaire est reconnue officiellement comme l'un des objectifs de la transition énergétique et écologique et comme l'un des engagements du développement durable.

a) Les collectes écoresponsables et solidaires

Depuis 2016 :

- ✓ **1 500** paires de lunettes collectées
- ✓ **3 000** jouets redistribués
- ✓ **4,6** tonnes de livres collectées

Depuis décembre 2016, dans le cadre de son projet de développement durable, l'Agglo du Saint-Quentinois met en place sur les propositions de ses agents, des collectes écoresponsables et solidaires. Les partenariats se font de préférence avec des associations locales, sauf en cas d'absence d'association sur le territoire pouvant collecter les objets.

L'Agglo du Saint-Quentinois propose ces collectes afin de :

- sensibiliser les agents de la collectivité, et les citoyens aux gestes écoresponsables,
- amplifier le don aux associations locales,
- aider les usagers démunis grâce à cette démarche éco-solidaire,
- donner une seconde vie aux objets qui n'ont plus d'utilité et donc mettre en place un système d'économie circulaire, un des leviers de la Troisième Révolution Industrielle.

La collecte de livres

Dans la continuité de la semaine du développement durable, l'Agglo a valorisé sa démarche écoresponsable et solidaire en organisant une collecte de livres, du 9 avril au 18 mai 2018, au profit de la bibliothèque solidaire des Restos du Cœur de Saint-Quentin.

4,6 tonnes de livres ont ainsi pu être collectées. Ce sont autant de déchets évités.



Affiche de l'opération Récup'Livres 2018

La collecte de jouets



Bac de collecte du siège de l'Agglo

Du 10 décembre 2018 au 25 janvier 2019, l'Agglo du Saint-Quentinois sensibilise les agents et les habitants via l'organisation d'une collecte écoresponsable et solidaire de jouets en partenariat avec Pastel, délégataire du service public des transports au profit d'une association locale, l'Association Avenir Développement et Formation de l'Aisne via un chantier d'insertion de réparation de jouets Recycl'jouets.

Les jouets ainsi collectés seront triés, nettoyés et réparés grâce à une imprimante 3D par les personnes en contrat d'insertion professionnelle. Ces personnes pourront grâce à ce chantier acquérir une formation qualifiante, premier pas vers l'emploi.

Depuis deux ans, des opérations semblables ont permis de collecter et de donner une seconde vie aux jouets remis aux associations locales : l'association saint-quentinoise G l'Espoir, les associations le Secours Populaire et le Secours Catholique de Saint-Quentin pour être ensuite redistribuées aux familles bénéficiaires.

b) Le Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire (REGAL)

Avec le soutien de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et de la Région des Hauts-de-France, l'Agglo a créé sur son territoire en mars 2017 un Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire (REGAL).

Son rôle est de mettre en place un plan stratégique d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire sur la période 2017-2020 avec l'ensemble des acteurs de l'Agglo du Saint-Quentinois. Il se décline en 21 actions et 5 axes thématiques.

Un des axes d'intervention est la sensibilisation au gaspillage alimentaire avec comme action phare : la mise en place de box anti gaspi chez les restaurateurs partenaires.

Depuis mars 2017, 40 acteurs locaux ont déjà signé la charte d'engagement de l'Agglo.



Box anti-gaspi de l'Agglo

- Les objectifs et enjeux du REGAL

L'Agglo a défini 4 objectifs et enjeux prioritaires d'ici 2025 :

- sensibiliser les acteurs locaux et les foyers sur le gaspillage alimentaire,
- développer des partenariats avec les acteurs et les habitants,
- mettre en place des actions concrètes,
- réduire de 50 % le gaspillage alimentaire.

Une charte d'engagement de lutte contre le gaspillage alimentaire réunie les 4 axes prioritaires :



Charte d'engagement du REGAL

- **Axe 1. ACTIONS** : Mettre en place des actions dans chaque domaine de compétences pour diminuer les tonnages des déchets alimentaires.
- **Axe 2. PREVENTION** : Eviter les déchets en amont de la chaîne.
- **Axe 3. ASSOCIATIONS ET PARTENARIAT** : Multiplier les partenariats et faire profiter les associations locales.
- **Axe 4. SENSIBILISATION ET DIFFUSION DE L'INFO** : Sensibiliser et communiquer sur les actions et résultats obtenus.

• Les chiffres clés du REGAL



40 partenariats depuis mars 2017



1 charte d'engagement et **4** objectifs prioritaires en lien avec la lutte contre le gaspillage alimentaire



2700 box distribuées dans **14** restaurants partenaires



1 plan de **21** actions



Près de **10 000** personnes sensibilisées sur le territoire



Près de **3** tonnes de déchets évitées



ACTIONS PHARES

Redistribution des invendus alimentaire au sein du campus universitaire à destination des étudiants

L'Association des Etudiants Saint-Quentinois du Campus Universitaire de Saint-Quentin organise une fois par mois un marché de fruits et légumes où sont distribués gratuitement les invendus alimentaires de la grande distribution. L'enseigne Auchan participe en donnant régulièrement les fruits et légumes invendus.

Lors de ce marché, les bénévoles partagent leurs recettes afin d'inciter les étudiants à cuisiner des produits frais. En plus de participer à la réduction des déchets, ce projet permet une meilleure alimentation des étudiants. **L'association s'est vu remettre le prix « coup de cœur » du REGAL lors de la remise de la Marianne d'Or le 15 octobre 2018.**



Première redistribution alimentaire des étudiants au campus universitaire de Saint-Quentin

Création d'un livre de recette et astuces anti-gaspi par l'Agglo en collaboration avec les membres du Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire de l'Agglo

Les recettes ont toutes été proposées par les partenaires du réseau lors d'évènements sur le territoire de l'Agglo. Le livre propose 35 recettes salées ou sucrées sur la thématique du gaspillage alimentaire mais aussi des astuces pratiques de la vie de tous les jours.



Livre de recettes anti-gaspi

Une Marianne d'or pour l'Agglo

La Marianne d'Or consacre chaque année les actions innovantes entreprises par les collectivités locales dans leurs domaines de compétences. Elle distingue le dévouement, la rigueur, la créativité des politiques locales mises en œuvre par les élus et les acteurs de la fonction publique territoriale. L'Agglo du Saint-Quentinois a remporté le concours consacré au Développement Durable en présentant son Réseau pour Éviter le Gaspillage Alimentaire (REGAL).



Diplôme du concours national des « Marianne d'Or » 2018



9) Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions : ODD n°13

1) Intégrer l'adaptation au changement climatique dans l'action publique

a) La notion d'adaptation dans le Plan Climat

L'adaptation au changement climatique est incontournable et permet de renforcer la résilience territoriale en aidant le territoire à travailler sur sa vulnérabilité.

De plus, elle permet de se réappropriier localement le problème global de changement climatique et d'ancrer les réponses envisagées dans le contexte spécifique du territoire.

Dans le cadre du PCAET de l'Agglo, une analyse de la vulnérabilité du territoire est en cours. Ainsi plusieurs acteurs ont été associés à la réflexion aux enjeux stratégiques via des entretiens individuels.

Ce diagnostic est mené en 3 temps :

- Inventorier les évènements passés
- Inventorier les actions déjà menées qui contribuent à la résilience du territoire
- Etudier l'avenir en proposant des scénarios réalistes en fonction des scénarios climatiques.

Cette analyse permettra, dès février 2019, de connaître les domaines et les milieux les plus vulnérables sur lesquels devra porter notamment le programme d'actions.

b) Informer et préparer les acteurs du territoire

En plus des comités de pilotage du PCAET et des entretiens avec les acteurs du territoire, un forum internet sera créé au premier semestre 2019 afin que tous puissent être informés et soumettre ces intentions face aux enjeux du changement climatique.

De plus, afin de sensibiliser les élus sur cette thématique, un séminaire spécifique sur l'adaptation au changement climatique sera proposé par l'ADEME et le Centre de ressources développement durable des Hauts de France. Ce sera une première dans la région puisqu'ils participeront également à la création d'un kit de communication spécifique, ensuite déployé aux autres élus de la Région.

c) Anticiper les risques : le Plan de Prévention des Risques et Inondations (PPRI)

Les inondations et les coulées de boues sont des risques naturels amplifiés par le dérèglement climatique (augmentation de la fréquence et de la violence des phénomènes climatiques) et par une occupation des sols de plus en plus liée aux activités de l'Homme.

Eu égard à ces risques, les services de l'Etat ont mis en place un Plan de Prévention des Risques et Inondations dans le but de définir des mesures de prévention et de sauvegarde. Plusieurs communes de l'Agglo sont concernées et elles ont souhaité que l'Agglomération les accompagne dans cette démarche de mise en place d'aménagements visant à réduire les risques. A cet effet, des solutions comme la plantation de haies ou de fascines notamment dans les zones les plus touchées sont étudiées.

Pour aller plus loin et agir à une plus grande échelle et pour donner suite aux résultats de l'étude de vulnérabilité du territoire incluse dans le Plan Climat, un séminaire sur l'adaptation au changement climatique est prévu à destination des élus communautaires en partenariat avec l'ADEME et le Cerdd en 2019.



10) Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité : ODD n° 15

Cet objectif souligne l'importance de protéger les espèces menacées, objectif phare de l'Agglo à travers le Parc d'Isle et la Brigade Intercommunale de l'Environnement.

1) Le Parc d'Isle, pépite de l'Agglo, au service de la protection des espèces

Le Parc d'Isle comprend un parc urbain traversé par la Somme, un parc animalier, et la Réserve Naturelle Nationale des Marais d'Isle (zone naturelle protégée). Il couvre une surface d'une centaine d'hectares environ au cœur du Saint-Quentinois. Ce poumon vert attire près de 500 000 visiteurs, familles, curieux, passionnés ou sportifs.



Le nouveau Parc d'Isle se veut acteur de la sauvegarde de la biodiversité en répondant à quatre vocations : la conservation des espèces menacées, la détente, le tourisme et la pédagogie en lien avec la Réserve Naturelle Nationale des marais d'Isle et le centre de sauvegarde de la faune sauvage.



Le Parc d'Isle a entamé sa métamorphose en parc animalier depuis 2017 avec la réhabilitation de la ferme via les travaux de cheminements et nouveaux enclos dans une ambiance paysagère valorisée. Ces travaux ont pu bénéficier d'un soutien financier dans le cadre du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.

Les aménagements réalisés offrent une bien meilleure visibilité et une plus grande proximité avec les animaux, l'espace contact avec les chèvres notamment en est la parfaite illustration.

En 2018, l'Agglo poursuit cette transformation. L'Agglo va aussi chercher le soutien financier de la Région Hauts-de-France et de l'Etat pour ce projet.



Une nouvelle phase de travaux et d'agrandissement du parc animalier a débuté afin d'accueillir au printemps 2019 de nouvelles espèces animales tels que le sitatunga, le maki catta, le panda roux, la loutre, le suricate et le potamochère.

Au programme, de nouveaux espaces modernes et respectueux du bien-être animal avec un fil conducteur : les zones humides. La collection animale a été définie selon une répartition géographique (France-Europe, Amérique du Sud, Asie, Australie et Afrique). L'accent sera également mis sur les actions de sensibilisation, d'éducation, de conservation et de recherche. L'inscription à venir à l'EAZA qui permet les échanges entre les zoos européens et aquariums et permet de participer au programme d'élevage européen pour la conservation des espèces.

Depuis mai 2017, le Parc d'Isle est membre de l'Association Française des Parcs Zoologiques. L'objectif de l'association est de mettre en réseau les établissements zoologiques français afin de favoriser 3 missions essentielles des parcs : la conservation, l'éducation et la recherche. Ce qui prouve le sérieux du projet.

Outre le parc animalier, de nombreux projets à venir en matière de :

- **Sport et loisirs** : mise en œuvre d'un parcours acrobranche courant 2019,
- **Ecorénovation et écoconstruction** : réhabilitation/extension de la maison du parc et du Jungle's café,
- **Ecomobilité** : mise à disposition d'une navette électrique tout public pour l'été 2019 afin d'assurer la desserte entre la gare et le parc,
- **Biodiversité** : création d'une association de conservation pour la sauvegarde de la biodiversité en soutenant des programmes de conservation et de protection d'espèces animales menacées dans leur environnement : dons, parrainage, mécénat....

2) La Brigade Intercommunale de l'Environnement au service des maires, des usagers et de l'environnement



Surveillance du Parc d'Isle

Créé en mai 2017, la Brigade Intercommunale de l'Environnement a pour objectifs de préserver la qualité du cadre de vie des territoires de l'Agglo et de favoriser une meilleure cohabitation dans les espaces publics qui doivent être davantage respectés, sécurisés et accessibles à tous.

Cette brigade du quotidien, composée d'agents assermentés, assure des patrouilles de surveillance générale et agit en coopération avec les forces de sécurité territoriales : police, gendarmerie et police municipale.

Le garde champêtre territorial a la triple qualité de fonctionnaire territorial, d'agent chargé de fonctions de police judiciaire et d'agent de la force publique.

Ces agents interviennent dans près de 150 domaines dont :

- ✓ la localisation des dépôts sauvages et des décharges illicites,
- ✓ la sauvegarde et la préservation du patrimoine naturel et du cadre de vie,
- ✓ la surveillance du Parc d'Isle et ses abords,
- ✓ la police de la chasse et de la pêche,
- ✓ la lutte contre le braconnage,
- ✓ la protection des espèces protégées,
- ✓ les interventions sur les pollutions diverses (eau et milieux aquatiques, bruits et nuisances),
- ✓ la lutte contre l'insalubrité (santé publique / règlement sanitaire départementale) ...



Bel exemple d'intervention et de sauvegarde de la faune locale : la saisie de huit chardonnerets élégants, espèce protégée, chez un particulier.

Chardonnerets élégants

Au travers de ce rapport dédié à la situation de l'Agglomération du Saint-Quentinois en matière de développement durable, celle-ci confirme sa volonté d'accompagner ses habitants et de conduire le territoire vers une transition écologique et énergétique et en parallèle, modernise son administration où elle remet l'humain au centre du système.

Elle se veut exemplaire, à la fois dans le cadre des grands projets pour l'Agglo et aussi, dans le fonctionnement de ses services.

Elle réaffirme son engagement pour un territoire fort, attractif et résilient qui rentre de plein pied dans la Troisième Révolution Industrielle et Agricole.

Une Agglo proche de ses habitants, dynamique, engagée et durable.



Mission Développement Durable
Tél. 03 23 06 31 23 • developpement.durable@casq.fr

AGGLO-SAINSTQUENTINOIS.FR